



Assemblée générale

Soixante-troisième session

36^e séance plénière

Lundi le 3 novembre 2008, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann. (Nicaragua)

*En l'absence du Président, M. Cujba
(République de Moldova), Vice-Président,
assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 40 et 44 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social
(A/63/3)

Rapport du Secrétaire général (A/63/371)

Note du Secrétaire général (A/63/255)

Projet de résolution (A/63/L.14)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général (A/63/83)

Projet de résolution (A/63/L.15)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
S'agissant du point 40 de l'ordre du jour, j'aimerais
rappeler aux membres de l'Assemblée générale que
conformément à la résolution 58/316 de l'Assemblée
générale, en date du 1^{er} juillet 2004, l'Assemblée, sur
la recommandation du Bureau, a décidé à sa 2^e séance
plénière, le 19 septembre 2008, d'examiner

intégralement en plénière le point 40 de l'ordre du jour,
étant entendu que les aspects administratifs,
budgétaires et relatifs aux programmes devraient être
traités par la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée a pris note de
l'indication selon laquelle, en application de la
résolution 58/316 tendant à ce que le point 40 soit
intégralement examiné en plénière, les parties
pertinentes du premier chapitre du rapport ayant trait
aux points déjà renvoyés aux grandes commissions
seront examinées par les commissions concernées pour
décision finale par l'Assemblée générale.

Je donne la parole à S. E. M. Léo Mérorès,
Président du Conseil économique et social, qui va
présenter le rapport du Conseil économique et social
(A/63/3).

M. Mérorès (Haïti), Président du Conseil
économique et social : J'ai l'honneur de présenter le
rapport du Conseil économique et social pour 2008
(A/63/3). La session de fond du Conseil, en juillet,
s'est tenue à un moment fort important. En effet, il
s'agissait d'une année de transition pour le Conseil
économique et social, qui a à présent rendu
opérationnelles nombre de nouvelles fonctions qui lui
avaient été confiées dans le Document final du Sommet
mondial de 2005, en particulier le Forum pour la
coopération en matière de développement et l'Examen
ministériel annuel des objectifs internationaux de
développement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Je voudrais aujourd'hui souligner brièvement les principaux résultats que le Conseil a déjà obtenus, puis parler de l'avenir, notamment de comment nous allons aller de l'avant. Nous avons commencé l'année avec la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette réunion a apporté une contribution importante aux préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui, comme on le sait, se tiendra à Doha, au Qatar, du 29 novembre au 2 décembre 2008.

S'agissant du débat de haut niveau, le Forum pour la coopération en matière de développement de 2008, y compris la série de réunions préparatoires, a été, de l'avis de plus d'un, une réussite. Compte tenu du vaste mandat, il était important que les préparatifs du premier Forum établissent le Conseil économique et social comme principale instance pour le dialogue politique et l'examen des politiques sur l'efficacité et la cohérence de la coopération internationale pour le développement. Un autre objectif était de contribuer aux résultats des principaux processus intergouvernementaux, tels que la prochaine Conférence de suivi de Doha et le Forum d'Accra, qui vient de s'achever. Ces objectifs ont été atteints, et le Programme d'action d'Accra reflète en effet plusieurs messages du Forum pour la coopération en matière de développement.

Un certain nombre de facteurs expliquent la réussite préliminaire du Forum pour la coopération en matière de développement, notamment la qualité perçue des colloques de haut niveau qui se sont tenus sous les auspices du Forum, le professionnalisme et l'équilibre politique des travaux d'analyse, y compris le rapport du Secrétaire général, la capacité d'attirer des acteurs clefs de la coopération pour le développement, ainsi que le fort soutien public de groupes de parties prenantes, tels que les parlementaires, la société civile et les administrations locales. On considère en effet que le Forum pour la coopération en matière de développement a établi son avantage comparatif en organisant des consultations avec de nombreuses parties prenantes sur les questions d'aide.

Des progrès ont été enregistrés pour ce qui est de gagner le soutien des différentes parties prenantes en faveur du Forum pour la coopération en matière de développement, mais, il faut le dire, le Forum doit relever plusieurs défis. L'un d'eux consiste à renforcer l'identité distincte du Forum en tant qu'instance mondiale de premier plan pour le dialogue entre responsables politiques sur la coopération pour le développement au niveau des pays.

Un défi connexe est de mieux faire connaître le Forum aux praticiens au niveau des pays, d'autant plus que l'utilisation des nouvelles expériences locales, dans le cadre du débat engagé au niveau mondial, est l'un des atouts du Forum.

Il est important que les préparatifs du Forum pour la coopération en matière de développement de 2010 renforcent encore la contribution du Forum à la coopération internationale pour le développement. Une recommandation importante du Forum de 2008 était précisément que le Forum joue un rôle primordial en tant que mécanisme international de responsabilité mutuelle qui réunisse l'analyse des progrès enregistrés au niveau des processus de responsabilité mutuelle aux niveaux national et mondial. Pour que le Forum de 2010 soit en mesure de faire progresser le dialogue mondial sur cette importante question, les États membres et les autres parties prenantes doivent participer activement aux préparatifs à venir.

L'Examen ministériel annuel de 2008 a mis l'accent sur le développement durable qui englobe la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. Il a aidé à dynamiser les efforts faits par les pays aux fins de l'application du consensus mondial sur le développement durable au niveau national, et il a fourni également des conseils pratiques à cette fin. L'Examen a également fait progresser les activités en cours sur les changements climatiques qui ont bénéficié aussi de la réunion sur les changements climatiques et le développement, organisée à l'approche de la session de fond. Cette réunion a débattu de la question de savoir comment les pays en développement peuvent faire face aux changements climatiques et comment il est possible de réduire l'empreinte carbone dans le monde.

Les exposés volontaires de pays faits durant cet Examen ministériel annuel continuent d'être perçus par les États membres comme un mécanisme très important pour le renforcement de la responsabilité quant à la

réalisation des objectifs de développement. Cette année, des pays développés ont fait des exposés, à savoir la Belgique, la Finlande, le Luxembourg et le Royaume-Uni, qui ont débattu des enseignements tirés de leurs politiques et programmes de développement. Le Chili, le Kazakhstan, la République démocratique populaire lao et la République-Unie de Tanzanie ont partagé à la fois leurs expériences concluantes et les contraintes particulières qui entravent l'application au niveau national. La réussite de l'Examen ministériel annuel, en tant que mécanisme d'examen concerté, se reflète dans le grand nombre de volontaires enregistrés jusqu'ici pour 2009 et 2010.

Les incidences et la visibilité du débat de haut niveau ont été renforcées par une longue série d'événements parallèles, tels que la Foire de l'innovation de l'Examen ministériel annuel et les petits-déjeuners et discussions de groupe ministériels organisés par les États membres, les organismes des Nations Unies et les parties prenantes non gouvernementales, dont la société civile et le secteur privé. Globalement, ces réunions ont contribué à promouvoir et à forger des partenariats pluripartites concrets aux fins de l'application de l'ordre du jour international pour le développement.

Le débat de haut niveau de 2008 s'est achevé avec l'adoption de la Déclaration ministérielle. Celle-ci a souligné la nécessité pour tous les membres de la communauté internationale de collaborer d'urgence collectivement pour faire face aux turbulences financières mondiales, à la hausse des prix des denrées alimentaires et du pétrole, à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques.

De nombreux autres résultats obtenus par la session de fond du Conseil présentent une utilité directe pour les travaux de l'Assemblée générale. Ils contribueront, je n'en doute pas, aux travaux de la Deuxième et de la Troisième Commissions.

Premièrement, le Conseil économique et social est chargé, comme on le sait, du suivi de l'application de la résolution de l'Assemblée générale sur l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Comme le Conseil l'a demandé, le système des Nations Unies procède actuellement à l'application de la résolution de l'Assemblée générale sur cet examen, et la résolution que le Conseil économique et social a adoptée cet été

donne, on veut bien le croire, un nouvel élan à ces initiatives.

En deuxième lieu, les États membres ont reconnu et encouragé le renforcement en cours de la coordination humanitaire, en particulier concernant les partenariats, le financement, la capacité de direction sur le terrain et la généralisation d'une approche soucieuse d'équité des sexes dans les activités d'assistance humanitaire. Les États membres ont souligné l'importance du renforcement des capacités nationales, de la préparation aux catastrophes naturelles et de la réduction des risques, ainsi que des cadres juridiques renforcés pour les secours en cas de catastrophes. Ils ont également réagi aux réalités sur le terrain en condamnant l'augmentation des attaques ciblant le personnel humanitaire, en demandant instamment que leurs auteurs soient poursuivis.

Le Conseil a à présent commencé à convoquer des sessions d'urgence, telles que celle sur la crise alimentaire mondiale cette année. Le moment est peut-être venu d'adopter comme pratique régulière la saisie du Conseil chaque fois qu'une situation d'urgence grave se produit. C'est ainsi que le Conseil a organisé une réunion sur les crises alimentaires qui a, comme on le sait, bénéficié d'une participation extrêmement élevée.

En troisième lieu, le rôle du Conseil dans le domaine de la consolidation de la paix et du développement après un conflit a été aussi reconnu et il a reçu un soutien sans faille des États membres. La prolongation du mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti reflète la confiance que les États membres ont dans le rôle que peut jouer le Conseil pour ce qui est de soutenir le développement à long terme d'un pays.

Le débat informel du Conseil sur les modalités d'interaction possibles entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, en utilisant le cadre de travail de son Groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau, a abouti à un consensus général sur la nécessité d'étudier plus avant comment intégrer les activités de développement dans la Commission de consolidation de la paix et les dimensions paix et sécurité de la consolidation de la paix dans les travaux du Conseil économique et social. Selon moi, le temps est peut-être venu de clarifier les relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social et de définir les modalités pratiques de cette interaction.

Le Conseil entend étendre l'éventail des parties prenantes avec lesquelles l'ONU peut collaborer en vue de faciliter la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Son événement philanthropique a discuté comment la philanthropie d'entreprise peut contribuer à faire progresser les OMD, particulièrement en ce qui concerne le développement durable. Le Conseil entend étendre son action pour toucher les entreprises menant une action philanthropique, et il pourrait continuer les discussions sur les moyens de faciliter la croissance et les contributions philanthropiques à l'échelle mondiale, ainsi que sur la proclamation éventuelle d'une journée des Nations Unies de la philanthropie comme moyen de susciter l'intérêt et de galvaniser l'appui en faveur de la philanthropie à l'échelle mondiale.

Mon expérience en tant que Président du Conseil économique et social m'a montré que le pouvoir rassembleur et l'esprit d'engagement caractéristiques des conférences des Nations Unies sont véritablement présents au Conseil économique et social. Le Conseil a ouvert de nouvelles perspectives de coopération entre différentes parties prenantes, signe, selon moi, très encourageant. Il a des atouts qui font qu'il a de grandes chances de devenir l'instance de promotion d'une collaboration afin de faire face aux crises actuelles. J'exhorte donc l'Assemblée à tirer pleinement parti de ces atouts.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Antigua-et-Barbuda, qui va présenter les projets de résolutions A/63/L.14 et A/63/L.15.

M. Ashe (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Groupe tient à remercier le Secrétaire général du rapport publié sous la cote A/63/83, et nous accueillons également avec satisfaction le rapport (A/63/3) que vient de présenter le Président du Conseil économique et social. Au cours de la session de fond du Conseil économique et social consacrée à la « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable », les Ministres ont insisté sur le fait que la communauté internationale se réunissait à un tournant dans les efforts que nous déployons pour réaliser ces objectifs, y compris les Objectifs du Millénaire pour le

développement (OMD), et que nous avons de multiples défis à relever pour les atteindre.

Il y a moins de quatre mois, en juillet, certains n'étaient toujours pas sûrs qu'il fallait qualifier de crise les troubles qui touchaient les marchés financiers, préférant employer les termes plus anodins d'« instabilité » et d'« incertitude ». Durant le peu de temps écoulé depuis lors, le monde a reconnu la situation financière pour ce qu'elle était : une crise. La crise qui frappe les marchés financiers internationaux touche désormais l'économie mondiale, ralentissant considérablement la croissance économique mondiale. Conjuguée à la crise alimentaire et à la flambée des prix du carburant, ainsi qu'aux conséquences de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques, cette crise nécessite des mesures individuelles et collectives urgentes, tant à court terme qu'à long terme, pour limiter ses conséquences sur le développement et faire en sorte que les progrès enregistrés dans le développement ne soient pas réduits à néant et que les efforts que nous allons déployer ne soient pas compromis.

Nos ministres se sont montrés résolus à prendre des mesures concertées pour encourager des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, face aux risques énormes qui pèsent sur le développement. Nous espérons certainement que la ferme volonté politique nécessaire se manifesterait suffisamment tôt.

Face à ces défis, le développement demeure notre objectif principal, et le développement durable, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, représente un élément clef du cadre global et des objectifs de l'ONU. Au cours des débats menés au Conseil sur diverses questions économiques et sociales, le Groupe des 77 et la Chine ont recensé les différents domaines où les progrès étaient insuffisants, domaines que nous considérons pourtant comme indispensables au développement et à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

On s'accorde généralement à penser que les défis mondiaux, notamment les changements climatiques et la crise de l'environnement, la crise alimentaire mondiale, la crise financière, la crise énergétique et la

crise de l'infrastructure politique et institutionnelle internationale – qui ont un impact disproportionné sur les pays en développement et les pauvres – doivent être réglés de manière intégrée et globale. Ces problèmes ne peuvent pas être examinés séparément et doivent être réglés d'urgence. La communauté internationale dispose du cadre des OMD et des autres objectifs de développement convenus à l'échelon international autour desquels les efforts collectifs doivent se rallier. Mais les mesures de mise en œuvre font regrettamment défaut. La conjoncture actuelle donne à la communauté internationale l'occasion de réagir de manière extraordinaire. Mais cette possibilité va rapidement disparaître et nous échapper si nous ne réagissons pas assez vite et concrètement et nous contentons de maintenir le statu quo.

Alors que nous continuons à examiner et évaluer le rôle joué par le système des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre coordonnée des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies à tous les niveaux, le Groupe des 77 et la Chine continuent de souligner qu'il est nécessaire d'établir un lien ferme et direct entre une coordination et un développement efficaces. Les résultats d'une coordination renforcée devraient être tangibles et mesurables dans les domaines où leur impact est le plus important. Nous devrions donc nous attacher en priorité à surveiller ces résultats au niveau des pays.

Nous demeurons convaincus que l'ONU constitue l'instance intergouvernementale la plus appropriée pour faire avancer notre programme d'action en faveur du développement et faciliter la pleine réalisation de tous les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les OMD. Pour ce qui est de la question cruciale de la cohérence politique, l'ONU doit jouer un rôle essentiel, par le truchement du Conseil économique et social, pour que les politiques des pays développés et des partenaires institutionnels internationaux soient cohérentes et conformes aux objectifs des pays en développement, notamment dans les domaines des politiques commerciales, financières, de la propriété intellectuelle et des transferts des technologies. Ces incompatibilités devraient faire l'objet des débats du Conseil de l'Assemblée générale afin de les cerner et de les corriger.

Le Groupe des 77 et la Chine réitèrent que la réalisation de progrès réels sur la question du partenariat mondial pour le développement (Objectif 8)

doit devenir une priorité. On ne saurait surestimer l'importance des critères et des objectifs énoncés dans le cadre de l'objectif 8, car un partenariat mondial est nécessaire pour réaliser tous les objectifs de développement convenus à l'échelon international et les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Assemblée générale doit veiller à ce que ce message soit très clair.

En outre, nombreuses sont les difficultés qui entravent encore la coordination des activités d'assistance humanitaire de l'ONU, tant dans les cas de catastrophes naturelles que dans les situations d'urgence complexes. Il faut notamment faire face à ces situations sans tarder, avec efficacité et dans des conditions de sûreté. Une seule catastrophe naturelle peut repousser de plusieurs décennies les progrès que peut réaliser un pays en développement dans son développement, accentuant la pauvreté et les vulnérabilités économiques. C'est pourquoi il est essentiel que les États touchés, les pays donateurs, le système des Nations Unies et les autres organisations humanitaires coordonnent leur action afin de fournir l'assistance humanitaire et l'appui au développement indispensables tout en reconnaissant le rôle essentiel joué par le pays touché et en respectant pleinement la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Pour terminer, le Groupe des 77 et la Chine espèrent que la communauté internationale et les partenaires de développement adopteront d'urgence des mesures pour combler les graves lacunes qui entravent la mise en œuvre dans plusieurs domaines, notamment les transferts de technologie, la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural, les politiques commerciales, notamment les subventions agricoles, la dette et l'aide publique au développement.

Je voudrais saisir cette occasion pour présenter les deux projets de résolution dont est saisie l'Assemblée. Le premier est le projet de résolution figurant dans le document A/63/L.15 intitulé « Célébration du quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement ».

L'année 2009 marquera le quinzième anniversaire de la conférence internationale historique sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire. Quinze ans plus tard, la communauté internationale est bien placée pour prendre note des réalisations, évaluer les progrès et recenser les lacunes

dans la réalisation des objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement. À cet égard, j'ai le plaisir de présenter, au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77 et la Chine, le projet de résolution figurant dans le document A/63/L.15, intitulé « Célébration du quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement ». Le texte propose que l'Assemblée générale consacre une journée, au cours de sa soixante-quatrième session, à la célébration du quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Groupe remercie toutes les délégations d'avoir appuyé le projet de résolution et attend avec beaucoup d'intérêt d'assister à la célébration appropriée de la Conférence internationale sur la population et le développement plus 15.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, de présenter le projet de résolution contenu dans le document A/63/L.14 intitulé « Interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies ».

Par sa décision 2008/231, le Conseil économique et social a recommandé que l'Assemblée générale, à sa soixante-troisième session, examine la recommandation figurant dans sa résolution 2006/42 du 27 juillet 2006 sur la mise en œuvre d'une interdiction totale de fumer dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies, au Siège, dans les bureaux de pays et dans les bureaux régionaux, dans l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi qu'une interdiction totale de vendre des produits du tabac dans les locaux de l'Organisation.

À cet égard, j'ai le plaisir de présenter, au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77 et la Chine, le projet de résolution A/63/L.14, intitulé « Interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies ». Le Groupe remercie les nombreuses délégations qui ont participé aux consultations relatives à ce projet de résolution, particulièrement la délégation uruguayenne, qui a mené ces consultations au nom du Groupe. Nous sommes encouragés par l'appui considérable manifesté par tous les États en faveur de ce projet de résolution, et nous attendons avec intérêt qu'il soit adopté par consensus.

Avant que l'Assemblée ne se prononce sur le projet, une petite correction doit être apportée. Au paragraphe 3, les mots « les mesures prises pour »

doivent être insérés après « un rapport sur ». Le paragraphe 3 se lit désormais comme suit :

« *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quatrième session un rapport sur les mesures prises pour l'application de la présente résolution. »

Enfin, le Groupe des 77 et la Chine attendent avec intérêt l'adoption par consensus des deux projets de résolution, et nous remercions toutes les délégations de leur appui.

M. Delacroix (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne concernant le point 40 de notre ordre du jour sur le rapport du Conseil économique et social. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et l'Arménie, se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne remercie le Secrétaire général pour son rapport sur les activités du Conseil économique et social (A/63/3). Elle souhaite également féliciter le Président du Conseil, l'Ambassadeur Mérorès, pour la grande compétence et la bienveillante autorité avec laquelle il a conduit les travaux du Conseil au cours des derniers mois. L'Union européenne saisit cette occasion pour renouveler son entier soutien au Conseil économique et social. L'introduction récente de l'Examen ministériel annuel et la tenue, cette année, du premier Forum pour la coopération en matière de développement, ont constitué des progrès très positifs dans le renforcement du Conseil, conformément à la volonté exprimée par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de septembre 2005.

Dès sa première édition dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil, le Forum a su jouer un rôle important en tant qu'enceinte de dialogue constructif au sein des Nations Unies sur les grandes questions de coopération et de développement, parmi lesquelles, la coopération Sud-Sud et l'efficacité de l'aide. Il a permis d'examiner l'évolution de la coopération internationale dans le domaine du développement, de déterminer certaines lacunes et de faire des recommandations susceptibles d'améliorer la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement. L'Union européenne est

convaincue de la contribution essentielle que peut apporter le Forum en sa qualité d'enceinte privilégiée pour examiner l'architecture de l'aide, favoriser le dialogue et renforcer la coordination entre tous les acteurs concernés, dont les bailleurs émergents, en particulier pour la réalisation des objectifs de développement agréés au niveau international, parmi lesquels les objectifs du Millénaire pour le développement.

Afin de renforcer l'efficacité du Forum, et de permettre d'y débattre de manière interactive des questions de coopération et de développement, l'Union européenne estime qu'il serait souhaitable d'identifier deux ou trois thèmes précis, ce qui permettrait au Forum de dresser un bilan factuel, de souligner les éléments de coordination à améliorer et d'identifier les bonnes pratiques sur le terrain.

Le rôle du Forum pour la coopération en matière de développement a été reconnu dans le Programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide, et nous espérons qu'il contribuera au dialogue international et à la responsabilité mutuelle sur les questions liées à l'aide, dans l'esprit de partenariat global auquel l'Union européenne est particulièrement attachée.

Le rôle de l'Examen ministériel annuel, au cours du débat de haut niveau, est également très important. L'Union européenne soutient son objectif de faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des conférences et sommets et leurs processus de suivi. Elle se félicite du bon déroulement de la seconde édition de cet exercice volontaire sur le thème de « La mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de développement durable ». Cet examen a permis de dégager des enseignements et des bonnes pratiques en la matière.

L'Union européenne sera tout aussi mobilisée sur l'Examen ministériel annuel de 2009, qui portera sur « La mise en œuvre des engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale ». L'Union européenne souligne à cet égard que ses États membres se classent parmi les plus grands contributeurs aux activités du système des Nations Unies en matière de santé, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), ainsi que du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Elle se

félicite également de la contribution des pays en développement à travers la présentation des enseignements qu'ils ont tirés des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement agréés au niveau international. À cet égard, elle rappelle la nécessité de maintenir un équilibre approprié entre le nombre de pays développés et le nombre de pays en développement qui se portent volontaires pour effectuer des présentations nationales volontaires. Cet équilibre doit prendre en compte leur représentation au Conseil économique et social et aux Nations Unies.

L'Union européenne estime primordiale la poursuite de la réforme des méthodes de travail du Conseil, en vue d'un recentrage sur ses fonctions essentielles et afin qu'il remplisse pleinement son rôle d'orientation et de coordination dans les domaines économique, social et environnemental, à l'échelon international. En, particulier, l'Union européenne estime qu'une session de fond encore mieux organisée et plus ciblée représenterait incontestablement un gage de cohérence et d'efficacité.

L'Union européenne souhaite rappeler toute l'importance qu'elle attache à une meilleure coordination et complémentarité des activités de l'ONU et, en particulier, à la nécessaire articulation des travaux du Conseil économique et social avec ceux des fonds et programmes et avec ceux de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M^{me} González (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Dans le cadre de l'examen du rapport du Conseil économique et social et du projet de résolution A/63/L.14, sur l'interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies, la délégation uruguayenne souhaite s'associer à la déclaration du Groupe des 77 et la Chine. La délégation uruguayenne souhaite réaffirmer, une nouvelle fois, son appui au projet de résolution, qui est le prolongement des travaux entamés par le Conseil économique et social en juillet dernier, avec l'adoption de la décision 2008/231, qui a recommandé à l'Assemblée générale de mettre en œuvre la résolution 2006/42 du Conseil en date du 27 juillet 2006.

Notre pays accorde à cette question une importance particulière. C'est pourquoi nous avons pris un engagement ferme en matière de stratégies de lutte antitabac, au niveau international, en ratifiant la Convention-cadre pour la lutte antitabac de

l'Organisation mondiale de la santé, ainsi qu'au niveau national, en mettant en œuvre des politiques adaptées visant à améliorer le bien-être de notre population. En 2006, notre pays est devenu le premier pays d'Amérique latine à appliquer l'interdiction totale de fumer dans les lieux publics fermés.

À cet égard, nous considérons qu'il est opportun de rappeler que la consommation de tabac constitue indiscutablement un facteur de risque pour la santé et une cause de décès, outre le fait qu'elle est associée à toutes sortes de maladies, qui vont du cancer aux maladies cardiovasculaires et pulmonaires, comme l'indique le rapport présenté au Conseil économique et social par l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac.

Les effets du tabac ne touchent pas uniquement les fumeurs. Le tabagisme passif nuit à la santé. Notre délégation estime qu'il est de la responsabilité de tous dans l'Organisation de nous protéger contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics, les lieux de travail fermés, et surtout dans les lieux publics fermés. La plupart des États Membres de l'Organisation ont adopté et prôné des politiques antitabac. L'ONU et les gouvernements doivent avoir un rôle exemplaire en matière de santé publique. La réduction des zones fumeurs sur les lieux de travail protège les fonctionnaires et les délégués contre l'exposition involontaire à la fumée du tabac et aide les fumeurs à diminuer leur consommation quotidienne. Nous pensons que l'Organisation doit agir en conséquence, et c'est pourquoi il faut absolument que l'Assemblée générale prenne rapidement des mesures en la matière afin que l'ONU devienne un espace non fumeur.

M. Alimov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais remercier le Président du Conseil économique et social pour sa présentation intéressante et instructive du rapport du Conseil. Je tiens également à exprimer notre gratitude au Secrétariat qui a veillé à ce que le Conseil puisse s'acquitter effectivement de ses travaux pendant le courant de l'année.

La délégation russe s'est toujours prononcée en faveur du renforcement du rôle du Conseil dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement et de l'ensemble de l'architecture économique mondiale. Nous estimons que le Conseil est, dans notre organisation universelle, le cadre principal pour la recherche de solutions de compromis

aux problèmes socioéconomiques les plus pressants de notre époque, et notamment aux menaces et défis récurrents à un développement durable continu. Du fait de son format actualisé, plus souple et plus focalisé, et de son aptitude reconnue à répondre rapidement à de nouvelles menaces et à de nouveaux défis, le Conseil est devenu l'un des mécanismes les plus utilisés pour la coopération multilatérale aux fins du développement, y compris pour surmonter la crise financière mondiale. Nous pouvons affirmer qu'après le bon déroulement du deuxième examen ministériel annuel des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et du premier Forum pour la coopération en matière de développement, le Conseil a pleinement atteint le niveau opérationnel visé pour s'acquitter de son mandat en tant qu'organe principal du système des Nations Unies chargé d'assurer la coordination des efforts multilatéraux axés sur la réalisation des OMD. Le Forum pour la coopération en matière de développement a joué un rôle particulièrement important en la matière. À notre avis, le Forum s'est bien acquitté de sa fonction principale qui est de servir de tribune universelle pour un dialogue à égalité entre les partenaires sur les questions de développement avec la participation de l'éventail le plus large possible de partenaires, y compris la société civile et le secteur privé. La tâche prioritaire est de déterminer le meilleur format de travail du Forum afin qu'il puisse contribuer véritablement à la coordination et l'efficacité accrues des processus internationaux dans le domaine du développement. Le débat interactif tenu dans le cadre du Forum doit chercher à mettre au point des recommandations concrètes et des décisions de compromis qui pourraient servir de base à de futurs accords intergouvernementaux.

L'un des moyens de renforcer le rôle du Conseil est de mieux utiliser les possibilités de ses sessions annuelles afin de faire usage de ses fonctions de coordination. Nous sommes d'avis que le débat consacré aux questions de coordination devrait servir de tribune principale à un examen pratique, ciblé et concret des questions relatives aux travaux des commissions régionales et techniques du Conseil, y compris le format du dialogue avec leurs Directeurs exécutifs, ainsi que la question de la pleine application des décisions des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique.

Nous nous félicitons du résultat du débat sur les activités opérationnelles, dont le travail est d'une grande importance pour la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre des examens triennaux des activités de fond qui permettent de définir les orientations politiques pratiques de l'ONU dans le domaine de la coopération pour le développement et d'harmoniser les programmes de travail et les fonds des Nations Unies au niveau des pays.

Le débat sur les questions humanitaires a confirmé l'importance croissante d'une réponse adéquate et rapide aux catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et graves. Le Conseil conserve pleinement son rôle de tribune de travail principale dans le cadre de l'ONU pour l'examen des questions humanitaires. Force est pourtant de constater que le fait que le Conseil ait dû, pour la première fois dans son histoire, procéder à un vote sur une résolution de caractère humanitaire au cours de la présente session, crée un précédent très dangereux et signale une tendance fort regrettable à la politisation des questions humanitaires à l'ONU. Le Conseil doit continuer de jouer un rôle dans l'examen des moyens permettant de répondre aux problèmes mondiaux, telle la crise alimentaire, qui menacent la réalisation des OMD. Nous appuyons les efforts déployés par le système des Nations Unies pour surmonter ces difficultés. Nous pensons que la Déclaration de Rome et le Cadre d'action global mis au point par l'Équipe spéciale de haut niveau pourraient constituer une bonne base pour consolider les efforts de la communauté internationale dans ce domaine.

Le débat de haut niveau de la prochaine session du Conseil sera consacré, comme chacun sait, à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs et des obligations convenus au niveau international dans le domaine de la santé. Le Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale a déclaré que le thème de la santé mondiale était l'une de ses priorités. La Russie est favorable à l'idée de mettre davantage l'accent sur les questions de santé dans l'ordre du jour de l'Organisation. Nous insistons cependant pour que leur examen l'année prochaine dans diverses entités de l'ONU se fasse dans le cadre d'un processus coordonné, systématique et obéissant à une logique unique, dont les débats du Conseil constitueraient l'élément central. Nous espérons que l'Organisation et les institutions spécialisées des Nations Unies sous la coordination du

Conseil commenceront à se préparer suffisamment à temps aux sessions du Conseil, y compris au niveau régional. La Russie est prête à coopérer constructivement à cette fin avec tous les partenaires intéressés.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le distingué représentant d'Haïti, M. Mérorès, pour sa présentation du rapport, et saluer la compétence avec laquelle, en sa qualité de Président, il a dirigé les travaux du Conseil économique et social.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Deux années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social, laquelle a établi, entre autres choses, deux éléments que mon pays juge fondamentaux pour améliorer les travaux du Conseil; d'une part, les examens de fond annuels au niveau ministériel et, d'autre part, le Forum pour la coopération en matière de développement.

Nous nous félicitons de la tenue, en juillet dernier, de la première réunion du Forum pour la coopération en matière de développement. Comme l'a dit le Président du Conseil économique et social à l'inauguration du Forum, il s'agit là d'une étape fondamentale dans la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement car, pour la première fois, les questions de coopération internationale en tant que telles vont faire l'objet d'un examen de la part du Conseil économique et social en vue de renforcer l'impact de la coopération pour le développement.

À cet égard, je voudrais souligner certains éléments que nous jugeons essentiels pour le bon développement de ce Forum. Le Forum doit davantage renforcer la voix de toutes les parties intéressées, y compris la société, les parlementaires, le secteur privé et les autorités locales, en favorisant un dialogue de haut niveau sur les principales questions de coopération pour le développement. Il doit accorder la considération nécessaire à toute la gamme des questions relatives à l'efficacité de la coopération pour le développement, comme les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la cohérence des politiques. Le Forum doit continuer à faire une analyse indépendante et de haute qualité de la question de la coopération pour le développement et assurer un débat

international, large et ouvert sur ce programme. Il doit jouer un rôle clef en tant que mécanisme international de responsabilisation, qui rassemble les analyses des progrès réalisés, au niveau national et mondial, s'agissant de la responsabilité mutuelle, contribuant ainsi à la coordination entre donateurs et pays exécuteurs.

Un autre moment clef de la réunion de juillet a été le « Débat thématique sur la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable, compte tenu des défis actuels » pendant lequel mon pays a soulevé un certain nombre de points que nous souhaitons rappeler devant cette instance.

Tout comme le changement climatique, la protection de diversité biologique est un problème mondial inscrit dans le long terme qui n'a pas été traité de manière efficace et qui est étroitement associé au développement durable. À cet égard, il faut prendre davantage conscience de ce problème et augmenter le nombre de programmes internationaux qui ont pour but de promouvoir l'assistance technique et financière pour la protection de la biodiversité.

Les règles et les mesures d'incitation établies par les marchés des pays développés pour atténuer les effets du changement climatique peuvent créer des obstacles à certaines exportations des pays en développement. Une assistance technique et financière sera donc nécessaire pour que les pays en développement puissent moderniser leurs installations pour se conformer à ces nouvelles normes plus strictes.

Les régimes actuels de droit de propriété intellectuelle doivent être examinés pour prendre en compte des intérêts des pays en développement. Nous sommes particulièrement préoccupés par la protection des savoirs traditionnels.

Pour le secteur privé des pays en développement, l'accès limité au crédit et aux technologies peut constituer un obstacle à l'investissement dans une production plus propre et plus efficace, en fonction des ressources, et à l'établissement de nouvelles entreprises qui contribuent au développement durable. À cet égard, il faut appuyer non seulement les grandes entreprises mais également, chose essentielle pour les pays en développement, les initiatives individuelles et les petites entreprises.

Par conséquent, nous soulignons l'importance d'initiatives telles que celle de la Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit, coprésidée par l'ancienne Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, M^{me} Madeleine Albright, et M. Hernando de Soto, qui ont présenté le rapport de la Commission le 3 juin dernier, Commission à laquelle nous devons accorder tout l'appui nécessaire.

Il y a à peine 10 jours, grâce à l'appui de notre région, mon pays a eu l'honneur d'être élu membre du Conseil pour la période 2009-2011. Nous sommes heureux de revenir au Conseil économique et social car les travaux de cet organe sont étroitement liés aux perspectives et aux priorités de la politique étrangère du Pérou.

Avec l'élan donné à la croissance économique grâce à l'investissement et la création d'emplois, objectifs vers lesquels nous œuvrons inlassablement, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est probablement le défi actuel le plus redoutable de la politique nationale et étrangère du Pérou, car nous sommes convaincus que la dignité de l'être humain et son bien-être sont au centre de nos actions.

À cet égard, je voudrais proposer deux brèves idées d'ordre général sur les travaux du Conseil.

Premièrement, il faut recentrer les travaux du Conseil. Comme S. S. le pape Benoît XVI l'a dit lors de sa dernière déclaration devant l'Assemblée générale :

« Les principes fondateurs de l'Organisation [...] sont l'expression des justes aspirations de l'esprit humain et constituent les idéaux qui devraient sous-tendre les relations internationales. »
(A/62/PV.95, p. 3)

À cet égard, les travaux du Conseil doivent se concentrer sur l'être humain et faire de l'individu le centre de ses actions et la finalité de tous ses objectifs.

Deuxièmement, pour parler franchement, nous avons besoin de plus d'action et de moins de rhétorique. Il s'agit moins de créer de nouveaux engagements que de respecter pleinement ceux qui ont déjà été pris. Pour cela, il faut mettre en place un mécanisme de suivi souple et efficace dans tous les domaines d'action du Conseil.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de la possibilité qui

nous est donnée d'exprimer nos vues sur le Rapport du Conseil économique et social pour 2008 (A/63/3). L'Inde attache une grande importance au travail du Conseil économique et social et pense que sa structure renforcée l'aidera à mieux assumer ses fonctions en tant que principal organe pour la coordination, l'examen des politiques, la concertation et la formulation de recommandations pour les questions relatives au développement économique et social. Nous soulignons l'importance du nouveau mandat donné au Conseil en 2006 qui lui permet d'examiner et d'évaluer régulièrement et périodiquement les politiques internationales dans les domaines de l'économie et du développement et leur impact sur le développement. Nous appuyons le Forum pour la coopération en matière de développement en tant qu'organe clef chargé de superviser les tendances de la coopération internationale pour le développement.

En ce qui concerne le Rapport du Conseil économique et social pour 2008, nous voudrions faire des observations sur le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-neuvième session (E/2008/24), qui a été examiné par le Conseil économique et social au cours de sa session de fond de 2008. La Commission de statistique a été simplement priée d'examiner les indicateurs pour les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais nous tenons à réaffirmer notre position et à déclarer publiquement que nous ne sommes pas d'accord avec les changements d'objectifs apportés l'an dernier par le Secrétariat de l'ONU, en particulier le transfert d'une cible de l'objectif 8 à l'objectif 1. De telles actions menées sans l'assentiment des États Membres sont arbitraires et donnent une version inexacte de la décision prise dans le Document final du Sommet mondial de 2005. En outre, cela affaiblit le contrôle de l'objectif 8 des OMD et va à l'encontre de l'esprit du partenariat mondial pour le développement. Nous voudrions donc demander à la Commission de statistique de se concentrer tout particulièrement sur cette question durant sa quarantième session.

M. Murakami (Japon) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi, Monsieur le Président, que de vous faire part de la position du Japon sur le point 40 de l'ordre du jour concernant le rapport du Conseil économique et social (A/63/3) et sur le point 44 de l'ordre du jour concernant l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les

Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (A/63/83).

Tout d'abord, ma délégation tient à remercier sincèrement le Secrétariat d'avoir établi ces rapports. Je voudrais également m'associer aux orateurs précédents qui ont rendu hommage à la compétence de l'Ambassadeur Mérorès, Président du Conseil économique et social, pour la façon habile dont il a mené à bonne fin les travaux du Conseil économique et social cette année.

Le 22 octobre, le Japon a été, avec l'appui du groupe régional, réélu en tant que membre du Conseil économique et social pour la période 2009-2011. Ma délégation voudrait remercier sincèrement tous les États Membres qui ont appuyé notre réélection. Nous sommes déterminés à continuer de jouer un rôle actif et constructif dans les délibérations du Conseil.

Le Japon accorde une grande importance aux activités du Conseil économique et social. Pendant le débat de haut niveau de la session de fonds de cette année, le Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon de l'époque, M. Yasuhide Nakayama, a déclaré que le Japon appuyait les efforts pour renforcer le Conseil, et notamment la création du Forum pour la coopération en matière de développement. Le Japon a non seulement appuyé financièrement la préparation du Conseil économique et social de cette année, mais a également envoyé des experts aux réunions du Conseil pour qu'ils communiquent leurs vues.

Le Japon a annoncé son intention de faire un exposé national facultatif pendant l'Examen ministériel annuel l'année prochaine à Genève. Sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale », le Japon fera part de son expérience unique en matière de renforcement de la santé publique au niveau national, ainsi que de son rôle récent en tant que fervent partisan de la promotion de la santé au niveau mondial.

La réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement et la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement de septembre ont donné une occasion idéale aux dirigeants du monde d'indiquer clairement que nous devrions œuvrer de concert pour contribuer par nos efforts au développement de l'Afrique et à la réalisation des OMD. Pour sa part, le Japon a placé les OMD au cœur des deux sommets importants qu'il a

organisés cette année, à savoir la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) et le Sommet du Groupe des Huit. La quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue à Yokohama en mai de cette année, a été organisée conjointement par le Japon, l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale. Les représentants de 51 pays africains, dont 41 dirigeants, ainsi que d'autres pays donateurs et un grand nombre d'organisations internationales, se sont rassemblés autour du thème « Toward a Vibrant Africa » ou, en français, « Vers une Afrique qui gagne ». Ils ont réaffirmé combien il importe de renforcer l'appropriation nationale et le partenariat communautaire international pour faire progresser le développement. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité d'accélérer la croissance économique sur une large base, de garantir la sécurité humaine, y compris en réalisant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et en consolidant la paix et la bonne gouvernance, et de traiter les problèmes d'environnement et de changements climatiques.

Au Sommet du G-8 de Hokkaido Toyako, en juillet, les dirigeants ont déclaré que, dans leur action en vue de réaliser les OMD, ils travailleraient à améliorer la sécurité humaine par la protection et l'autonomisation des personnes et des communautés. Au cours de ses discussions, le G-8 s'est concentré sur les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement ainsi que de l'éducation. S'agissant de la santé mondiale, il a souligné qu'il importait de suivre une approche globale afin de renforcer les systèmes de santé, d'améliorer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants et de combattre les maladies infectieuses. À la réunion du 24 septembre, qui a été couronnée de succès, sur les partenariats relatifs à l'eau et à l'assainissement dans le cadre des OMD, le Japon a annoncé qu'il était résolu à faire encore davantage pour améliorer sa bonne gestion du cycle de l'eau. En matière d'éducation, il a insisté sur l'importance d'accroître à la fois la qualité et la quantité des services d'éducation de base et de favoriser un système éducatif holiste et équilibré, notamment dans la formation et l'enseignement secondaire, supérieur, technique et professionnel. Toutes ces politiques sont assorties d'engagements spécifiques, que le Japon a annoncés dans le courant de l'année et qu'il a réitérés à la réunion de haut niveau

sur les OMD. Mon pays est déterminé à travailler sans relâche pour respecter ces engagements.

Dans la lutte contre les changements climatiques, les dirigeants du G-8 ont cherché à faire part à toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques leur vision de l'objectif d'une réduction d'au moins 50 % des émissions mondiales d'ici à 2050. Ils ont également souligné l'importance des objectifs à moyen terme et des plans nationaux, et ils ont dit leur conviction que des approches sectorielles constituent des outils utiles pour réaliser les objectifs de réduction des émissions au niveau national.

Le Japon est prêt à continuer de jouer un rôle moteur dans l'élimination de la pauvreté et l'obtention d'une croissance économique soutenue par le biais d'une amélioration de la sécurité humaine. Ma délégation espère que les discussions fructueuses menées à l'ONU aboutiront à des actions concrètes en vue d'atteindre ces objectifs.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier le Président du Conseil économique et social pour son rapport et le Secrétaire général pour le sien qui est intitulé « Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 ».

Nous estimons que les progrès enregistrés dans l'application de la résolution 61/16 depuis son adoption sont reflétés avec précision dans le rapport. Celui-ci contient un certain nombre de recommandations importantes pour poursuivre l'action en vue de promouvoir une approche intégrée et coordonnée de l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes. Il s'agit avant tout de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à savoir l'élimination de la pauvreté, une croissance économique soutenue et un développement durable. Il nous faut comprendre que nous parviendrons à réaliser ces objectifs grâce à une interaction intersectorielle, à la mobilisation de

ressources et à l'optimisation de l'appui provenant de diverses sources dans le processus de développement.

La délégation kazakhe voudrait en particulier souligner le rôle de l'Assemblée générale dans la surveillance et la supervision générales de la mise en œuvre des décisions prises par les forums multilatéraux mondiaux. Nous notons avec satisfaction que, conformément aux recommandations pertinentes de la résolution 61/16, le Conseil économique et social a été renforcé durant la période considérée dans son rôle de mécanisme central pour la coordination à l'échelle du système du processus d'application et de suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

En tant que membre du Conseil économique et social, le Kazakhstan signale que celui-ci a réussi à achever son programme de travail pluriannuel sur la base d'une liste spécifique et équilibrée de questions thématiques intersectorielles communes aux textes issus des réunions multilatérales mondiales. Le programme de travail pluriannuel aide le Conseil à faire preuve d'une cohérence et d'une efficacité plus grandes dans l'exercice de ses responsabilités de gestion et de coordination.

Les nouvelles fonctions du Conseil économique et social, telles que l'Examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement, constituent les piliers centraux d'un Conseil revitalisé et des avancées importantes pour faire du Conseil le forum principal de dialogue mondial et d'examen des politiques en matière d'efficacité et de cohérence de la coopération internationale pour le développement. Les résultats des conférences et processus de suivi divers sont rassemblés de manière intégrée lors de l'Examen ministériel annuel. Cette année, durant le second examen de ce genre, le Kazakhstan a procédé à la présentation nationale volontaire de ses progrès dans la mise en œuvre des OMD. Pendant les préparatifs, qui ont donné au Gouvernement kazakh la possibilité d'évaluer une nouvelle fois en détail les progrès réalisés dans cette mise en œuvre, des cibles nationales ont été fixées, plus ambitieuses que celles convenues au niveau mondial. À cet égard, ma délégation exprime sa profonde gratitude aux experts du Département des affaires économiques et sociales et au secrétariat du Conseil pour l'assistance technique qu'ils ont fournie pour préparer cette présentation.

Le tout premier Forum pour la coopération en matière de développement a réuni des représentants de gouvernements, du secteur privé, d'organisations intergouvernementales et du milieu universitaire afin d'aborder les aspects techniques des questions de coopération pour le développement. Il s'est vraiment agi d'une session historique, qui a marqué l'entrée en vigueur complète des nouvelles fonctions du Conseil. Le rôle moteur du Conseil dans le domaine du développement a également été illustré par le lancement, au cours de sa précédente session, du débat mondial sur les conséquences de l'insécurité économique causée par les crises enchevêtrées de l'alimentation, du carburant et de la finance, en vue de trouver une réponse appropriée. C'est un forum véritablement mondial où le monde peut s'unir afin, notamment, de réinventer l'architecture financière mondiale.

Nous nous réjouissons que les commissions techniques et régionales participent actuellement à l'examen de leurs méthodes de travail, priorités et programmes, en tenant compte du programme de travail pluriannuel et de l'Examen ministériel annuel, de façon à mieux appliquer les textes issus des diverses réunions mondiales. Consciente du rôle central que jouent les commissions régionales pour maintenir l'attention sur l'application de ces textes dans le cadre de leurs mandats respectifs, ma délégation appelle les États membres à appuyer la proposition d'ouvrir des bureaux sous-régionaux de ces commissions, en particulier le bureau conjoint de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans le nord de l'Asie centrale, ce qui rapprochera le Conseil des pays bénéficiaires.

L'un des principaux événements de cette année à l'ONU a été la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue à l'Assemblée générale pour évaluer les progrès accomplis à mi-chemin du délai fixé à 2015 pour la réalisation des OMD. Au vu du ralentissement du processus de réalisation des OMD dans les délais fixés, les gouvernements, les partenaires commerciaux et la société civile ont pris de nouveaux engagements d'une valeur de 16 milliards de dollars pour contribuer à leur réalisation. La mise en œuvre de programmes de développement supplémentaires exigera de nouveaux efforts des partenaires du développement.

En conséquence, nous encourageons le Conseil économique et social, ses commissions techniques et régionales et les autres organes subsidiaires pertinents à orienter leurs délibérations et leurs programmes de travail de façon à apporter une contribution appréciable à ce processus. Cela concerne essentiellement le débat de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods en 2009, les sessions périodiques de la Commission du développement durable et les réunions d'examen de la Commission de la condition de la femme et de la Commission du développement social. Nous espérons aussi que les résultats du Cycle de négociations de Doha à la fin du mois contribueront à accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement.

Ma délégation voudrait réaffirmer que le Kazakhstan respecte les engagements qu'il a pris au titre de la Déclaration du Millénaire et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Nous exprimons également notre conviction que le Conseil économique et social, qui est l'un des organes principaux de l'Organisation, devrait continuer à jouer un rôle de première importance pour veiller à ce que des progrès constants soient accomplis en vue de forger un partenariat mondial pour le développement.

M^{me} Legarda (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des Philippines et d'indiquer, pour information, que les Philippines s'alignent sur la déclaration qu'a faite le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les Philippines souhaitent également féliciter le Secrétaire général pour son rapport très complet sur le point 44 de l'ordre du jour, intitulé « Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 61/16 ». (A/63/83)

En tant que Vice-Président sortant du Conseil économique et social, les Philippines se sont trouvées dans une position privilégiée pour participer activement à la revitalisation de cet important organe du système des Nations Unies. De même, elles

continuent à contribuer aux travaux des diverses commissions techniques dont elles sont membres.

Sur les questions de fond, l'Examen ministériel annuel du Conseil économique et social, axé cette année sur le développement durable, a permis de constater nombre de convergences et identités de vues entre les positions des Philippines et du Conseil sur des questions communes telles que la crise alimentaire, le changement climatique et l'écart entre les sexes, dont il a été fait état lors de la réunion de la Commission du développement durable de mai dernier – autant d'aspects qui ajoutent encore aux difficultés qui entravent déjà les progrès des pays en développement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le point de vue des Philippines est qu'il conviendrait de concentrer les efforts sur l'adaptation plutôt que sur l'atténuation des effets du changement climatique, car l'adaptation exige de réduire les vulnérabilités sous-jacentes, de renforcer les capacités d'intervention et de gérer les risques liés au climat. Il y a deux semaines, des parlementaires de pays vulnérables aux changements climatiques se sont rencontrés à Manille (Philippines) pour une réunion consultative et ont adopté un appel à l'action pour la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques. J'ai pour ma part eu le privilège de travailler en collaboration avec le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles. Les Philippines examineront aussi avec ces pays la conformité des mesures prises par nos gouvernements respectifs avec le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015. Ce guide de l'action à entreprendre à l'échelon national afin de réduire effectivement les risques de catastrophe a été adopté par 168 pays en 2005.

Il est maintenant grand temps d'examiner les progrès législatifs qui ont été réalisés en application du Cadre d'action de Hyogo, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la feuille de route de Bali. Par conséquent, les Philippines engagent de nouveau l'ONU et l'Union interparlementaire à entamer le processus qui permettra de transformer le Cadre d'action de Hyogo en un instrument juridiquement contraignant au plan international. Les Philippines sont convaincues que cela renforcerait l'attachement aux buts et objectifs du Cadre d'action de Hyogo et garantirait leur réalisation.

La réunion spéciale du Conseil économique et social consacrée à la crise alimentaire mondiale a constitué l'un des tous premiers débats sur la question. Elle a débouché sur la tenue d'une réunion de haut niveau à Rome et, en fin de compte, sur la finalisation du Cadre d'action global.

Alors qu'il y a 30 ans nous étions l'un des plus gros exportateurs de riz, les Philippines sont aujourd'hui l'un des plus grands importateurs de riz au monde. Elles demeurent pleinement engagées dans les efforts liés à la crise alimentaire actuelle. Lors de la réunion de la Commission de la condition de la femme, les Philippines ont souligné qu'elles étaient le seul pays d'Asie à figurer parmi les 10 premiers pays au classement mondial de l'indice sur l'inégalité entre les sexes établi par le Forum économique mondial – ce qui illustre bien les progrès réalisés en matière de réduction de l'écart entre les sexes. Cependant, cela ne rend pas compte de la vulnérabilité des femmes face à l'actuelle crise financière mondiale.

En ce qui concerne les questions de procédure, il est apparu que toutes les grandes crises mondiales qui ont fait les gros titres l'an dernier – crise alimentaire, crise du pétrole, changement climatique, dégradation de l'environnement et, plus récemment, crise financière – sont du ressort du Conseil économique et social. Ces crises sont une grave menace pour la réalisation de tous les objectifs de développement convenus au niveau international et, en particulier, les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le nombre et la gravité de ces crises mondiales mettent à rude épreuve le système des Nations Unies et tous les États Membres, étant donné qu'il faut s'efforcer de mettre en place des réponses rapides, cohérentes, globales et coordonnées face aux effets pluridimensionnels et souvent liés de ces problèmes.

Les Philippines estiment qu'il faudrait étudier de plus près le principe de rapports triennaux sur les efforts visant à réduire le volume de travail qui n'aurait pas de résultat utile.

Enfin, à titre personnel et en tant que membre du Sénat philippin – la Chambre haute du Congrès des Philippines –, je voudrais souligner la recommandation suivante qui est formulée dans le rapport au sujet de la conduite du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social :

« L'inclusion des organisations de la société civile, des parlementaires, des autorités locales et des représentants du secteur privé offre une occasion exceptionnelle de réunir des contributions extrêmement variées qui approfondissent le dialogue sur l'avenir de la coopération internationale pour le développement. » (A/63/83, par. 68)

Cette recommandation est particulièrement pertinente. Le développement est l'un des piliers sur lesquels repose l'ONU et je crois qu'il doit être stimulé sur la base d'une approche regroupant toutes les parties prenantes. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions véritablement faire en sorte que les recommandations d'action, les résolutions négociées et la mise en œuvre des programmes aient réellement un sens pour l'homme de la rue.

M. Dapkiunas (Biélorus) (*parle en russe*) : Cette année a été une année difficile pour la communauté internationale. La faiblesse des mécanismes de coordination du développement économique au niveau international a entraîné l'apparition d'une crise mondiale à dimensions multiples – énergétique, alimentaire et financière. Il ne sera pas possible de lutter contre cette crise, comme l'ont montré les résultats du débat interactif du 30 octobre, sans une réforme radicale du système actuel des institutions financières internationales. Dans leurs activités, en effet, les principes de l'économie de marché prennent souvent le pas sur le développement durable de chaque État qui est la condition du développement durable de l'économie mondiale dans son ensemble.

À cet égard, il faut louer les efforts qu'a déployés le Conseil économique et social pour procéder à un examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que de l'organisation, en 2008, de plusieurs séances et réunions spéciales avec la participation des dirigeants des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce. Ces manifestations nous ont permis de mieux comprendre la nature de ces crises, d'identifier leurs origines et de prévoir leurs répercussions à court et moyen terme sur plusieurs États. Nous pensons qu'il faut continuer à organiser de telles manifestations.

Le Biélorus s'est toujours exprimé en faveur du renforcement du rôle du Conseil économique et social en tant qu'organe spécialisé pour résoudre les

problèmes économiques mondiaux. Comme le Conseil de sécurité de l'ONU, qui est l'organe appelé à réagir face aux défis et aux menaces à la paix et à la sécurité dans le monde, le Conseil économique et social doit devenir le centre de coordination des efforts concrets déployés par la communauté internationale pour réagir face aux défis mondiaux dans son domaine de compétence. À cet égard, nous pensons que le Conseil économique et social doit organiser une réunion de haut niveau pour examiner les moyens de sortir de la crise financière. Nous nous félicitons que le Forum pour la coopération en matière de développement et l'Examen ministériel annuel soient intégrés dans les activités du Conseil économique et social. Néanmoins, il faut redoubler d'efforts dans ce sens.

Nous ne devons pas oublier la question de l'aide aux pays à revenus moyens en luttant contre les conséquences de la crise financière. Nous faisons appel à la communauté internationale pour qu'elle renforce la coopération internationale et qu'elle fournisse à ces pays une aide technique afin qu'ils puissent avoir davantage de possibilités d'élaborer et de mettre en pratique de façon indépendante une stratégie de développement durable et efficace.

M^{me} Wahab (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie tient à remercier le Secrétaire général de ses rapports contenus dans les documents A/63/3 et A/63/83. Nous nous associons également aux orateurs précédents pour remercier le Président du Conseil économique et social de sa direction dynamique de cet organe.

L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Indonésie se félicite de l'attention continue portée par l'Assemblée générale à l'application intégrée et coordonnée des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies ainsi que de leur suivi. Comme le souligne le paragraphe 151 du Document final du Sommet mondial (résolution 60/1), l'Assemblée générale devrait renforcer ses relations avec les autres organes principaux afin que soit assurée une meilleure coordination. Dans le paragraphe 155 du même document, le Conseil économique et social a été appelé à assurer le suivi de l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les

objectifs de développement convenus sur le plan international.

Le lancement par le Conseil économique et social de l'Examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement en 2007 a contribué à ces objectifs liés entre eux. L'Examen ministériel annuel et le Forum sont importants pour accroître l'efficacité du système des Nations Unies et ses effets sur le développement. Mais, le plus important, c'est que ces deux instances comblent le fossé qui sépare les activités normatives des activités opérationnelles du système des Nations Unies, ce qui permet de réduire les lacunes au niveau de la mise en œuvre.

La mesure du succès de ces deux instances dépend de deux réalisations. Premièrement, la mesure dans laquelle elles parviennent à améliorer l'intégration du programme de développement international dans le programme de travail des Nations Unies et, deuxièmement, dans quelle mesure elles parviennent à appuyer de façon cohérente la mise en œuvre des stratégies nationales.

À cet égard, l'Indonésie se félicite qu'un programme multiannuel de travail ait été adopté pour l'Examen ministériel annuel. L'organisation de différents sujets thématiques chaque année donne aux délibérations une structure claire. En outre, cela facilite une meilleure évaluation du rôle de cet Examen ministériel annuel, et cela permet également d'assurer la participation des commissions techniques.

De même, la première réunion biennale du Forum pour la coopération en matière de développement qui s'est tenu à New York cette année a donné une orientation politique claire sur la Conférence de suivi de Doha et sur le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Accra.

Ces mesures apportent à notre avis une contribution constructive au rôle du Conseil en tant qu'instance principale chargée la mise en œuvre générale des objectifs de développement convenus sur le plan international.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail multiannuel de l'Examen ministériel annuel, l'Indonésie se félicite des contributions des commissions techniques en ce qui concerne ces thèmes. Leur contribution au thème de cette année « Réalisation des objectifs et des engagements

convenus sur le plan international concernant le développement durable » a montré leur attachement à ce processus. Il est louable que leurs efforts soient adaptés aux défis actuels. L'attention particulière portée aux changements climatiques dans la plupart des commissions est encourageante.

Il est important que les commissions régionales continuent à mettre les efforts de leurs États membres à contribution pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international. Les commissions régionales doivent aligner leurs programmes de travail sur les domaines prioritaires régionaux. Néanmoins, il est indispensable de renforcer leurs capacités en collaborant avec le secrétariat du Département des affaires économiques et sociales.

Tout en reconnaissant l'évolution positive du Conseil économique et social, nous ne pouvons pas relâcher nos efforts. Il est important de promouvoir la cohérence des politiques à tous les niveaux. Le lien entre le débat de politique mondiale et les activités nationales doit être renforcé.

Au niveau international, la contribution des commissions techniques n'est toujours pas réglementée. Il faut donc contribuer de façon claire et systématique à l'Examen ministériel annuel sans pour autant négliger les priorités de leurs programmes de travail respectifs. De même, l'effort que fournit actuellement le système des Nations Unies pour renforcer la coordination grâce à une interaction plus étroite entre le Conseil économique et social, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, la nouvelle structure du Conseil des chefs de secrétariat et des conseils d'administration des fonds et programmes pourrait contribuer à assurer un soutien efficace à la mise en œuvre des engagements pris à la conférence.

Au niveau national, l'effort des Nations Unies par l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » est une démarche positive en vue d'un suivi intégré des conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Nous devons mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience. En ce qui concerne les rapports, la recommandation de porter à trois ans la périodicité des rapports sur le suivi intégré mérite d'être étudiée plus avant. Cependant, il serait plus utile de suivre le calendrier de la restructuration actuelle du Conseil économique et social. Il serait bon d'envisager des rapports biennaux pour se conformer aux travaux du

Forum pour la coopération en matière de développement et pour que les évaluations se fassent en temps voulu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur les points 40 et 44 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolution A/63/L.14 et A/63/L.15.

Nous passons d'abord au projet de résolution A/63/L.14, intitulé « Interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies ». J'attire l'attention des membres sur le fait que l'astérisque dans la ligne des auteurs devrait apparaître après Antigua-et-Barbuda. Cette rectification, si nécessaire, sera apportée dans l'additif au document.

Avant de nous prononcer, je voudrais annoncer que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants se sont portés coauteurs du document : Argentine, Finlande, France, Irlande, Israël, Liban, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/63/L.14?

Le projet de résolution A/63/L.14 est adopté (résolution 63/8).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite au projet de résolution A/63/L.15, intitulé « Célébration du quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement ».

Avant de nous prononcer, je voudrais annoncer que depuis la présentation du projet de résolution A/63/L.15, les pays suivants se sont portés coauteurs du document : Autriche, Bulgarie, Canada, Danemark, Finlande, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Mozambique, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/63/L.15?

Le projet de résolution A/63/L.15 est adopté (résolution 63/9).

Le Président par intérim a ainsi achevé la phase de son examen des points 40 et 44 de l'ordre du jour.

Point 114 de l'ordre du jour**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :**

- a) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
- b) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
Projet de résolution (A/63/L.7)
- c) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
- d) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
Projet de résolution (A/63/L.9)
- e) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
- f) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
- g) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
Projet de résolution (A/63/L.12)
- h) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale**
- i) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
- j) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
Projet de résolution (A/63/L.13)
- k) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
- l) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
- m) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain**
Projet de résolution (A/63/L.10)
- n) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
- o) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
Note du Secrétaire général (A/63/155)
- p) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**
- q) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains**
- r) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)
- s) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique**
Rapport du Secrétaire général (A/63/228)

t) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Rapport du Secrétaire général (A/63/228)

Note du Secrétaire général (A/63/156)

Projet de résolution (A/63/L.11)

u) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

Rapport du Secrétaire général (A/63/228)

M. Tóth (Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de vous rendre compte aujourd'hui de l'état du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et des progrès réalisés par la Commission préparatoire du Traité. Le TICE est un pilier essentiel du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération. Il a été établi sur des bases solides et continue de se renforcer d'année en année.

On ne peut écrire l'histoire de l'ONU et de l'Assemblée générale sans évoquer les efforts qui ont été réalisés et qui continuent d'être réalisés pour garantir la paix et la sécurité internationales. Ces efforts ont été accompagnés de tentatives importantes de contrôler et d'éliminer un jour de nos vies la triste réalité des armes nucléaires.

L'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été négociée par la Conférence sur le désarmement dans les années 90 et les efforts ultérieurs de préparation de cette interdiction remontent à la toute première résolution de l'Assemblée. En janvier 1946, la première session de l'Assemblée a adopté la résolution 1 (I) : « Création d'une commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique ». La Commission s'est vu confier la tâche de faire des propositions spécifiques sur l'échange d'informations scientifiques à des fins pacifiques, le contrôle de l'énergie atomique pour garantir son utilisation à des fins pacifiques, l'élimination des armes atomiques et d'autres armes de destruction massive et sur la fourniture de garanties efficaces pour protéger les États contre les dangers de violations et d'échappatoires.

Au cours des 62 sessions de l'Assemblée et des 62 années qui ont suivi, de nombreuses propositions nobles et efficaces ont été faites et mises en œuvre. Le TICE, avec son interdiction des essais nucléaires, son régime de vérification complet et mondial et sa diffusion ouverte des informations scientifiques et techniques collectées, est un domaine où le mandat de la Commission a été pleinement rempli.

Dans sa forme la plus élémentaire, le TICE est une interdiction de tous les essais nucléaires, pour tout le monde et à tout moment. Le Traité prévoit la mise en place d'un régime de vérification mondial et démocratique pour contrôler le respect des dispositions du Traité. En 1996, année où le Traité a été ouvert à la signature, une Commission préparatoire a été créée en vue de mettre sur pied un régime de vérification en prévision de l'entrée en vigueur du Traité, tout en assurant la promotion du Traité et de ses principes afin que le système puisse un jour fonctionner correctement.

Mais, en réalité, le système de vérification a déjà été mis à l'essai. Il y a deux ans, je me suis adressé à l'Assemblée à la suite d'informations selon lesquelles le moratoire de huit ans sur les essais nucléaires – le plus long dans l'histoire des explosions nucléaires – aurait été rompu. L'annonce faite par la République populaire démocratique de Corée qu'elle avait procédé à un essai nucléaire le 9 décembre 2006 a porté atteinte au fondement même de l'objet et du mandat du TICE.

J'ai alors informé l'Assemblée du défi que représentait cet événement pour le régime de vérification naissant et de la manière dont il avait réussi à relever ce défi lorsqu'il avait découvert la chose et en avait attribué l'origine à la République populaire démocratique de Corée. Cet événement était 20 fois moins important que l'explosion nucléaire de Hiroshima.

À un moment où le régime de vérification fonctionnait de façon provisoire et où le système de surveillance international n'était qu'à moitié réalisé, cela représentait un défi fâcheux. Mais la lueur d'espoir était que le régime de vérification du Traité avait fait ses preuves et a depuis incité les États parties à renforcer leur action.

À la demande du Secrétaire général, le système des Nations Unies déploie de gros efforts pour présenter à la communauté internationale une approche coordonnée et efficace en vue de relever le défi du

changement climatique. La Commission préparatoire, avec ses formidables capacités techniques et scientifiques, peut contribuer de façon substantielle à cet effort.

L'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) est la mieux placée pour assumer cette tâche, avec un système de surveillance international présent sur toute la planète et capable d'observer l'atmosphère, les océans, les continents et tout ce qui se trouve entre eux. L'objet de cette surveillance environnementale à grande échelle est d'assurer le respect des dispositions du Traité. Mais, par sa nature même, il peut être adapté à d'autres fins.

Au cours des deux dernières années, le système a cru de façon exponentielle et 70 % des 337 installations à construire sur le territoire de 89 pays ont été réalisés. L'infrastructure de communication mondiale – la filière de communications à la base du système et qui comprend 250 terminaux dans toute la planète – a été entièrement révisée au cours des 12 derniers mois. Le système existant, avec la multitude de technologies qu'il appuie, pourrait s'avérer un moyen hautement efficace et efficient de générer directement de précieuses informations climatiques.

Le réseau pourrait aussi favoriser l'utilisation de capteurs situés au même endroit que nos installations de surveillance et consacrés spécifiquement au problème des changements climatiques à l'échelle mondiale. Environ un milliard de dollars a été investi dans le système par ses membres sur plus d'une décennie. La portée mondiale de ce système est vraiment sans précédent, avec des installations situées dans certains des environnements les plus difficiles mais, en même temps, les plus intéressants. C'est un atout de taille pour la communauté internationale, un atout qui pourrait clairement nous aider à remédier aux difficultés liées aux changements climatiques.

Il y a d'autres applications civiles et scientifiques potentielles pour lesquelles le régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) pourrait être mis à profit. À mesure que nous développons et améliorons le système, l'intérêt qu'il suscite va croissant. Cet intérêt ouvre d'autres voies dans lesquelles les données que nous générons peuvent servir, comme pour les alertes aux tsunamis. Les gens veulent naturellement ce qu'il y a de mieux, et les données que nous pouvons fournir sont les plus

rapides, les plus fiables et celles dont la qualité est la plus élevée.

Dans le cadre d'une coopération soutenue avec l'UNESCO, des accords de fourniture de données pour sonner l'alerte aux tsunamis ont été signés récemment avec des institutions australiennes, japonaises et philippines. D'autres doivent suivre avec l'Indonésie et d'autres pays. Des applications importantes, qui peuvent sauver des vies, du régime de vérification du Traité sont déjà mises en œuvre. Il pourrait y en avoir beaucoup d'autres.

La Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a parcouru un chemin considérable depuis la dernière fois que je me suis adressé à vous. Dans le contexte mondial changeant du XXI^e siècle, ce traité est désormais plus nécessaire que jamais. Un régime de vérification, d'une portée et d'une ambition sans précédent, est en train de voir le jour. Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, il est en attente. C'est un gigantesque investissement humain et financier, un grand mouvement de scientifiques et de gouvernements qui attend d'entrer pleinement en action, car c'est pour cela qu'il a été mis au point et c'est ce qu'il se tient prêt à faire.

Cependant, tout cela n'aura servi à rien si nous ne parvenons pas à faire entrer ce traité en vigueur. La Commission préparatoire compte maintenant 180 membres. Nous sommes à cinq ratifications du seuil des 150. Il semblerait que tous les chemins mènent à l'universalisation du TICE et de ses principes. Et pourtant, en raison des mécanismes mêmes du Traité, il y a encore neuf pays dont la ratification est nécessaire pour qu'il entre en vigueur. Par conséquent, nous sommes bloqués à la porte.

Quand je dis que ce traité est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, ce n'est pas simple rhétorique. Des lacunes apparaissent dans le régime de désarmement et de non-prolifération. En ce qui concerne les barrières érigées pour nous protéger des armes nucléaires, nous ne sommes pas dignes de la détermination de nos prédécesseurs lorsqu'ils se sont réunis pour la première fois, unis par leur but commun de nous délivrer de la menace découlant de la découverte de l'énergie nucléaire. Nous avons oublié l'urgence.

Lorsqu'on considère les multiples défis qu'il nous faut relever aujourd'hui, la nécessité d'inscrire

immédiatement ce traité dans le corpus juridique international s'avère plus impérieuse que jamais.

Les préoccupations relatives à la sécurité énergétique amènent d'autres solutions sur le devant de la scène. Il en va de même de la menace potentielle que représentent les changements climatiques, du fait que leurs effets deviennent plus flagrants dans notre quotidien. La possible résurgence de l'énergie atomique est au carrefour de ces deux questions cruciales de l'ordre du jour international. Le nucléaire pourrait bien être à la veille d'un renouveau.

Une telle résurgence entraînera presque à coup sûr une augmentation du nombre de pays, d'installations, d'institutions et d'individus chargés d'éléments sensibles du cycle du carburant nucléaire. Il sera donc plus difficile que jamais de faire la différence entre les activités nucléaires permises et prohibées. Nous allons vers une situation où le choix entre l'énergie atomique à des fins pacifiques et l'énergie nucléaire pour la fabrication d'armes reposera sur des considérations plus politiques que techniques.

Alors que l'énergie nucléaire est mise en avant pour répondre aux problèmes de sécurité énergétique et de changements climatiques, cette promotion doit aller de pair avec un renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération – régime qui s'est affaibli ces dernières années. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est le dernier rempart juridique et technique visible contre la mise au point d'armes nucléaires. Il peut empêcher l'érosion du régime de désarmement et de non-prolifération alors que nous avançons dans le XXI^e siècle en essayant de naviguer entre les difficultés complexes que rencontre notre monde et que nous tirons les enseignements de la crise économique mondiale actuelle. Ces difficultés ne doivent pas être ignorées; leur règlement ne doit pas être laissé à la concurrence sauvage et aux forces du marché; elles ont encore plus besoin de réglementation que d'autres domaines fluctuants de notre quotidien; elles ne pardonneront pas l'autosatisfaction; et elles doivent être abordées sans délai, collectivement et de façon décisive.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les efforts que nous déployons actuellement sont ancrés dans la tradition de cet organe. Cette tradition est importante car elle est celle de la coopération et de la responsabilité collective. Les nations se sont rassemblées ici il y a 62 ans et l'ont

lancée à l'Assemblée générale: faire que des communautés disparates et diverses œuvrent de concert comme une communauté internationale unique pour atteindre un but commun, avec une appropriation commune de cette entreprise et de ses bienfaits. Ces efforts s'étendent à présent à toutes les activités humaines, y compris l'exploitation des matériaux nucléaires.

Il ne fait aucun doute que le problème le plus terrifiant soulevé par la découverte de l'énergie atomique a été la réalisation que nous avons la capacité de nous détruire nous-mêmes – d'éteindre toute vie humaine sur terre. Nous sommes enfermés dans une lutte constante pour contrôler cette capacité, de manière à la voir diminuer afin que les applications positives de la recherche et des connaissances scientifiques puissent porter leurs fruits.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le régime de vérification démocratique et mondial qu'il comporte nous rendent plus forts. Ils nous donnent le pouvoir de gagner ce combat. Ces 10 dernières années, le Traité a été plusieurs fois mis à l'épreuve par des essais d'armes nucléaires et des actes susceptibles de compromettre son entrée en vigueur, et le nombre de ratifications est passé de 13 seulement à près de 150. Au cours de la même période, un régime de vérification de 1 milliard de dollars a été mis en place. Il n'a pas été le fruit d'une myopie politique ou d'une abondance de ressources. Il a été possible parce que près de 150 pays ont voté par l'action, parce que tous ces pays ont honoré leurs promesses de financement, et parce qu'ils ont constaté les difficultés actuelles, évidentes, mais se sont montrés déterminés à prendre le dessus.

Le grand acte de cet organe, dans sa progression, doit être de voir le jour où il ne sera plus nécessaire de formuler des propositions pour affronter les problèmes liés à la découverte de l'énergie atomique, car ces problèmes auront été réglés, et tout ce qui nous attend, ce sont des possibilités et la liberté de poursuivre sans peur cet objectif.

Le Président par intérim (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, M. Rogelio Pfirter, qui va présenter le rapport de cette organisation.

M. Pfirter (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*): J'ai le plaisir de

m'adresser à l'Assemblée sur le point de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ». De fait, cette coopération est essentielle pour la paix et la sécurité grâce à la promotion du désarmement et de la non-prolifération. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) participe à cette quête commune en s'acquittant de son mandat, à savoir l'élimination de toutes les armes chimiques déclarées et la garantie de leur non-prolifération par l'application de mesures de vérification. Le régime de désarmement et de non-prolifération établi par la Convention a reçu l'appui constant aussi bien des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) que de l'ONU. Cet appui a renforcé des normes instaurées de haute lutte pour interdire la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi des armes chimiques.

Le rapport annuel sur les activités et programmes menés par l'OIAC pour mettre en œuvre la Convention sur l'interdiction des armes chimiques en 2006 (voir A/63/155) et le projet de rapport pour 2007 ont déjà été distribués à l'Assemblée générale. Dans le cadre de la coopération continue entre l'OIAC et l'ONU, j'ai également eu l'occasion d'informer la Première Commission, le 15 octobre, de l'avancement actuel de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. L'an dernier, les États Membres de l'ONU ont manifesté de façon écrasante leur soutien à la Convention lors de la réunion de haut niveau organisée dans cette enceinte à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Il était réjouissant de constater un engagement aussi fort en faveur de la Convention et des travaux de l'OIAC. Le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte chaque année, par consensus, une résolution réaffirmant l'importance de la Convention constitue une autre manifestation concrète de ce soutien constant.

Cette année, les États parties à la Convention, réunis pour la deuxième Conférence d'examen qui se tient tous les cinq ans, ont unanimement réaffirmé leur conviction quant à la validité des buts de la Convention au regard des objectifs de paix et de sécurité. La Conférence a souligné, en particulier, que la Convention instaure de nouvelles normes en vue du désarmement mondial et de la non-prolifération par une vérification non discriminatoire et multilatérale.

Tout en affirmant qu'il importait de mener à bien le désarmement chimique dans les délais fixés, la Conférence a souligné, la nécessité de renforcer les aspects de la Convention portant sur la non-prolifération. Elle a insisté, dans ce contexte, sur l'importance d'une application effective au niveau national des obligations découlant de la Convention, en tant que moyen de décourager et de sanctionner à la fois l'usage de substances chimiques toxiques à des fins illégales.

La deuxième Conférence d'examen a également reconnu le rôle important que l'OIAC peut jouer dans le soutien à l'action convenue sur le plan international pour lutter contre le terrorisme international. Dans ce cadre, elle a rappelé la décision adoptée par le Conseil exécutif en décembre 2001 insistant sur la mise en œuvre effective de toutes les dispositions de la Convention. Je souhaite souligner que cela va tout à fait dans le sens des objectifs de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, et que l'OIAC coopère pleinement avec l'ONU pour promouvoir l'application effective de cette résolution.

Le succès de la deuxième Conférence d'examen témoigne de façon éloquente de la clairvoyance et de la sagesse des États parties à la Convention sur les armes chimiques. C'est grâce à cet état d'esprit que la Convention reste un outil complet et efficace au service du désarmement et de la non-prolifération, outil qui a contribué manifestement et sensiblement à promouvoir un système de sécurité fondé sur le respect de règles qui s'appliquent de la même façon à tous, avec la vérification comme pierre angulaire.

Permettez-moi de résumer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques, puis d'évoquer les défis à venir.

Au 30 septembre 2008, l'OIAC avait vérifié la destruction de plus de 28 600 tonnes d'armes chimiques de catégorie 1. Cela représente 41,25 % de la totalité des stocks déclarés par les six États parties. Au cours des deux ans qui se sont écoulés depuis ma dernière allocution devant l'Assemblée générale, la quantité d'armes chimiques détruites a doublé. Dans la même période, deux des six États possesseurs déclarés se sont entièrement acquittés de leurs obligations de destruction en vertu de la Convention. Il s'agit de l'Albanie et d'un autre État partie. Pour avoir franchi cette étape, ces pays méritent la reconnaissance de la communauté internationale. Il en va de même pour

l'Inde, qui est près d'atteindre ce but. Cependant, le temps restant pour que tous les États possesseurs procèdent à la destruction totale des armes chimiques déclarées se fait bien sûr de plus en plus bref, et des quantités importantes doivent encore être détruites.

L'essentiel de ces obligations repose sur la Fédération de Russie et sur les États-Unis. À ce jour, la Fédération de Russie a détruit plus de 11 600 tonnes, soit 29 %, de ses armes chimiques de catégorie 1. La mise en service de nouvelles installations de destruction, ainsi que la construction d'installations supplémentaires, avancent rapidement. Les autorités russes ont été très claires en s'engageant à remplir leurs obligations dans les délais fixés et selon les modalités prescrites par la Convention, et, comme l'affirme un rapport récemment présenté par le Président du Conseil exécutif de l'OIAC, elles prennent actuellement des mesures concrètes à cette fin.

Les États-Unis d'Amérique ont détruit presque 15 400 tonnes, soit 55,4 %, de leurs stocks déclarés. De nouvelles installations de destruction sont actuellement construites, ce qui augmentera la capacité des États-Unis de détruire des armes chimiques, soutenant ainsi l'engagement pris par cet État partie de remplir ses obligations en vertu de la Convention. Les États-Unis ont également fourni une assistance indispensable aux autres pays dans leurs efforts de destruction.

Tant les États-Unis que la Fédération de Russie ont fait preuve de volonté et de transparence en accueillant des visites de délégations du Conseil exécutif dans leurs installations de destruction d'armes chimiques. Ces visites ont permis aux représentants du Conseil d'acquérir des connaissances de première main, à la fois des opérations menées dans les installations de destruction et de l'ampleur générale des actions entreprises par ces deux pays.

Je réitère mes sincères remerciements à ces deux États possesseurs pour leur engagement résolu à respecter leurs obligations en vertu de la CIAC.

La Chine et le Japon, quant à eux, ont présenté des rapports sur les progrès réalisés dans la destruction de toutes les armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire chinois. Je tiens à souligner l'exemplarité de la coopération dont ces deux pays font preuve pour traiter ce legs de leur histoire, et réaffirmer à cet égard que le Secrétariat technique est prêt à fournir toute l'aide possible. En effet, nous ne

pouvons tous qu'espérer un lancement rapide du processus de destruction de ces armes.

La Jamahiriya arabe libyenne progresse également dans l'élimination de ses armes chimiques. Les processus nécessaires, comprenant des examens techniques et l'approbation des plans pertinents par le Conseil exécutif de l'OIAC, devraient être achevés sous peu. Cela permettra à la Libye de passer à la phase de destruction de ses armes chimiques, afin d'achever le processus d'ici à 2011.

S'agissant des objectifs de sécurité, la CIAC est à la fois un instrument de désarmement et de non-prolifération. Aujourd'hui, nous pouvons compter sur un système efficace et approprié d'inspections industrielles, qui est essentiel à notre lutte contre la prolifération des armes chimiques et à la promotion de la confiance, au sein des États parties, envers une industrie chimique limitée à des activités légitimes et pacifiques. Depuis l'entrée en vigueur de la CIAC, en 1997, l'OIAC a procédé à presque 3 500 inspections dans 195 installations liées aux armes chimiques sur le territoire de 81 États parties. Plus de 98 % des industries chimiques du monde se trouvent sur le territoire d'États parties à la Convention. Je souhaite à nouveau saluer le soutien témoigné par l'industrie chimique à la Convention. Cette coopération renforce la confiance dans le fait que toutes les activités de cette industrie sont axées sur des objectifs exclusivement pacifiques. Rappelons-nous, cependant, qu'on compte dans le monde près de 4 500 installations industrielles soumises à inspection.

À mesure que l'OIAC se rapproche du but de l'élimination complète des stocks déclarés d'armes chimiques, il est essentiel d'élaborer un régime de vérification industrielle correspondant à la validité à long terme des objectifs de non-prolifération de la Convention. Cela exige un affinement et une intensification continuels des vérifications, afin de veiller à ce que toutes les catégories d'installations concernées, et en particulier la catégorie dite des « autres installations de fabrication de produits chimiques », soient adéquatement couvertes par le régime de vérification.

Même si ces questions font l'objet d'un examen actif de la part des organes politiques de l'OIAC, le Conseil scientifique consultatif de l'Organisation se penche sur des thèmes tout aussi importants. Il existe de plus en plus de recoupements entre les sciences

chimique et biologique et une fusion croissante entre celles-ci et les technologies de l'information et ces tendances doivent être examinées attentivement pour déterminer dans quelle mesure elles peuvent être utiles aux objectifs de la Convention. Ces évolutions potentielles exigent que l'on soit prêt à adapter le régime de vérification de l'OIAC aux nouveaux défis, afin qu'elle continue à servir efficacement les objectifs de la Convention.

À la suite de l'adoption du Programme d'action sur le respect des obligations découlant de l'Article VII, la promotion de la mise en œuvre effective de la Convention au niveau national est restée une priorité et constitue un domaine d'activités très intense pour l'OIAC. Le nombre d'États parties ayant promulgué une législation sur tous les domaines clefs est passé de 51 en octobre 2003 à 82 au 30 octobre 2008, et 126 États parties ont informé le secrétariat des mesures législatives et administratives qu'ils ont prises. Sur ces États parties, 112 ont soumis les textes des mesures qu'ils ont adoptées. Le nombre d'États parties ayant désigné ou créé une autorité nationale, comme l'exige la Convention, est passé à 177, soit 96 % de l'ensemble des États parties.

C'est avec la mise en place des mesures administratives et législatives nécessaires que les États parties se dotent des moyens leur permettant de détecter, de rechercher et de poursuivre toute violation de la Convention commise sur leur territoire par l'un de leurs ressortissants. Ces mesures sont, à l'évidence, très utiles pour l'action antiterroriste. Avec un taux d'application de la CIAC au niveau national supérieur à d'autres instruments juridiques comparables, l'expérience de l'OIAC est concluante et l'Organisation continuera à en faire profiter d'autres. C'est ce qu'elle fait dans le cadre des activités régionales et sous-régionales de sensibilisation organisées par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Je note avec satisfaction que les contributions de l'OIAC aux activités et à l'expérience de ce Comité ont été jugées particulièrement pertinentes et utiles pour l'ONU.

Je voudrais ici exprimer ma gratitude aux membres de l'OIAC et à l'Union européenne, agissant dans le cadre de son programme d'actions communes, car les contributions financières généreuses qu'ils ont versées ont permis de mener un programme d'activités à la fois vaste et productif pour appuyer les travaux de

l'Organisation. Cela vaut, bien entendu, non seulement pour les programmes relatifs à la mise en œuvre nationale, mais également pour les activités liées à l'assistance, à la protection et à la coopération internationale à des fins pacifiques. Ces dernières sont particulièrement importantes pour un grand nombre d'États dont l'économie est soit en développement soit en transition.

La fourniture d'une assistance d'urgence dans le cas d'une attaque ou de la menace d'une attaque à l'arme chimique a pris une importance considérable à la lumière de l'augmentation du nombre des menaces de ce type de la part d'acteurs non étatiques. Les États parties souhaitent ainsi vivement renforcer leurs capacités nationales pour faire face à des cas de figure impliquant l'utilisation soit d'armes chimiques, soit de produits chimiques toxiques comme armes chimiques.

L'OIAC organise régulièrement dans toutes les régions du monde des cours de formation qui comportent des programmes destinés aux équipes d'intervention d'urgence ainsi que l'organisation, en coopération et en coordination avec d'autres organisations, d'exercices de fourniture de secours sur le terrain. Le prochain exercice de ce genre devrait avoir lieu en Tunisie en 2010.

En ce qui concerne les applications pacifiques de la chimie, les programmes de l'OIAC ont connu une amélioration à la fois qualitative et quantitative et ont ainsi bénéficié à un nombre croissant de personnes qualifiées, qui sont sorties de ces programmes mieux à même de servir leur organisation et leur pays. Dans ce domaine, l'Afrique a fait l'objet d'une attention particulière concernant la répartition des programmes et les financements accordés aux candidats. À cette fin, le programme de renforcement de la coopération avec l'Afrique sur la mise en œuvre de la Convention, mis en place par l'OIAC, progresse régulièrement, avec la collaboration des pays de la région.

La majorité écrasante des membres de la communauté internationale sont maintenant États parties à la Convention, conférant ainsi aux interdictions et aux normes qu'elle contient la force du droit international général. Le fait qu'en 11 années d'existence, la Convention ait obtenu l'adhésion de 184 États est un résultat notable. Pourtant, les buts et objectifs de la Convention ne seront pleinement atteints que lorsque les 11 pays Membres de l'ONU qui ne l'ont pas encore fait auront adhéré à la Convention. Je

me félicite vivement que l'Iraq ait décidé de déposer les instruments de son adhésion auprès du Secrétaire général. Le Liban devrait également faire de même prochainement. Il n'y aurait plus alors que neuf pays échappant à la compétence de l'OIAC. Nous nous attendons toutefois à ce que plusieurs pays parmi ce groupe de neuf adhèrent à la Convention dans un avenir proche, puisqu'ils continuent d'enregistrer des progrès tangibles dans leurs préparatifs nationaux.

Je voudrais plus particulièrement exhorter les pays de la région sensible du Moyen-Orient appartenant à ce groupe à ne pas lier leur adhésion à la Convention à d'autres questions politiques et régionales. Je me félicite des contacts que nous avons actuellement avec l'Égypte et avec Israël, qui est un État signataire. Bien qu'ils aient des réserves quant à leur adhésion à la CIAC, ces États n'ont pas refusé un dialogue constructif. J'espère entamer des discussions similaires avec la Syrie. Je continuerai d'inviter ces États à examiner les bienfaits que leur adhésion à la Convention apporterait à la région du Moyen-Orient sous l'angle de la confiance mutuelle et de la promotion des espoirs de paix et de sécurité dans cette région du monde.

Je continue aussi d'espérer que la République populaire démocratique de Corée, qui a jusqu'à présent évité tout contact avec l'OIAC, fera un geste pour accepter de débattre de la question de l'abolition des armes chimiques. Ce serait là une avancée positive en faveur de la promotion de la paix dans la péninsule coréenne. Un tel geste serait aussi conforme aux obligations de la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité, qui, outre qu'elle traite des questions nucléaires, insiste sur la nécessité d'abandonner totalement les autres catégories d'armes de destruction massive de façon vérifiable et irréversible.

Pour conclure, je voudrais remercier les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de l'intérêt et de l'appui constants qu'ils accordent aux travaux de l'OIAC. Je suis convaincu qu'ils partagent mon optimisme quant à l'avenir d'une organisation dont les membres ont manifesté leur détermination et leur engagement à respecter les nobles objectifs de la CIAC. À maintes reprises, grâce à leurs actions constructives et à leur esprit de consensus, ils ont élevé le multilatéralisme à un niveau exemplaire. De son côté, le Secrétariat technique reste pleinement déterminé à s'acquitter des tâches qu'il a pour mandat de réaliser.

La communauté des objectifs de l'ONU et de l'OIAC, s'appuyant sur les idéaux de la Charte qui sont d'instaurer un monde prospère et pacifique, nous rappelle l'importance que revêtent la coopération et la collaboration, lesquelles, j'en suis persuadé, seront encore renforcées dans les années à venir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Inde qui va présenter le projet de résolution A/63/L.7.

M. Natchiappan (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde, en sa qualité de présidente de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) cette année, a le privilège de présenter au nom des auteurs le projet de résolution A/63/L.7 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique.

Le texte, entre autres dispositions, prend note des progrès accomplis dans le sens du renforcement de la coopération entre l'ONU, ses institutions, d'autres organisations internationales et l'AALCO; sait gré à l'AALCO des activités qu'elle mène dans des domaines tels que la lutte contre la corruption, le terrorisme international et la traite des femmes et des enfants, ainsi que les questions des droits de l'homme; recommande qu'en vue de promouvoir une interaction étroite entre l'AALCO et la Sixième Commission, on fasse coïncider l'examen de la question de la coopération entre les deux organisations avec les débats de la Sixième Commission sur les travaux de la Commission du droit international.

On se souviendra que le Comité consultatif juridique afro-asiatique, comme on l'appelait alors, a été créé pour fournir des compétences en matière de droit international aux États asiatiques et africains, ainsi qu'une assistance spécifique et des conseils, sur demande, pour toute question de droit international. Ces conseils pourraient être prodigués pour élaborer une législation ou un cadre juridique appropriés qui permettent d'appliquer les traités internationaux ou de convenir d'un accord modèle pour mettre en place des dispositifs de coopération conjoints, ou donner un avis sur un sujet particulier à un ou plusieurs États membres.

Ces 50 dernières années, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) a acquis une réputation unique en ce qui concerne la promotion de la coopération juridique entre

les États asiatiques et africains dans le domaine du droit international. Ses conférences annuelles sont des événements de grande importance dans le domaine du droit international, et la session qui s'est tenue à New Delhi en avril dernier a accueilli des ministres et des responsables de haut niveau des États membres, outre plusieurs délégations d'observation et les représentants des organisations internationales. Les échanges de vues sur des questions contemporaines de droit international, notamment les questions examinées par la Commission du droit international et celles liées à l'application du régime commercial mondial, se sont révélées très bénéfiques pour les participants.

Les rapports de l'AALCO et les déclarations adoptées à ses sessions annuelles sont devenus une source importante d'élaboration du droit international et l'expression des vues et intérêts des États asiatiques et africains. L'AALCO s'est attachée à recenser les intérêts communs de l'Afrique et de l'Asie sur une multitude de questions contemporaines soumises à l'ONU et dans d'autres organes mondiaux, facilitant ainsi l'avènement d'un ordre juridique équitable, juste et universel. Ces vues ont été dûment transmises par le Secrétaire général de l'AALCO à l'ONU, auprès de laquelle l'AALCO a eu le privilège de bénéficier du statut d'observateur, et à la Commission du droit international, aux sessions de laquelle il participe régulièrement.

Nous voudrions encourager l'AALCO à élargir ses activités en progressant dans les multiples plans orientés vers l'avenir qu'elle a élaborés au bénéfice de ses États membres. À cet égard, on pourrait mentionner les programmes de formation spéciaux visant à promouvoir l'enseignement et les compétences spécialisées en matière de conseils juridiques dans le domaine du droit international; à créer des chaires spéciales pour les professeurs de droit international dans les universités des États membres; à offrir des bourses aux étudiants asiatiques et africains pour leur permettre de faire des études de haut niveau en droit international; à encourager la publication de livres et journaux consacrés à la cause du droit international, qui revêtent un intérêt particulier pour l'Asie et l'Afrique.

Mais certaines de ces activités ne pourront être menées que si l'on dispose de fonds supplémentaires. Il serait utile de régler les arriérés et de collecter des fonds grâce à des contributions volontaires.

Je suis heureux d'annoncer à l'Assemblée que le Secrétariat de l'AALCO s'est installé dans son nouveau siège, fourni par le Gouvernement indien. Le nouveau bâtiment est pleinement équipé pour répondre aux besoins d'une organisation intergouvernementale. Nous espérons que son équipement moderne adapté aux conférences incitera l'AALCO à organiser davantage de programmes profitables à ses membres. Le déménagement des bureaux de l'AALCO et de la résidence du Secrétaire général dans leurs nouveaux bâtiments devrait également en partie faciliter la situation financière.

Nous sommes toutefois très satisfaits que, malgré les contraintes financières, les travaux de l'organisation soient organisés efficacement par un petit groupe d'experts internationaux dévoués travaillant sous la direction d'un personnel diplomatique international, dont son secrétaire général très compétent. Sa bibliothèque et son équipement performants méritent encore d'être améliorés. L'AALCO pourrait à terme faire fonction de centre de documentation spécialisé dans le droit international pour les États asiatique et africains.

Nous félicitons le nouveau Secrétaire général de l'AALCO, M. Rahmat Mohamad, et espérons qu'il insufflera une plus grande vitalité aux travaux de l'Organisation. Nous remercions également l'ancien Secrétaire général, M. Wafik Kamil, pour son immense contribution aux travaux de l'Organisation.

Nous pensons que dans les prochaines années, l'AALCO pourra mieux clarifier et consolider les intérêts communs des États asiatiques et africains. Elle renforcera aussi certainement les activités qu'elle mène en matière de formation et de diffusion des connaissances en droit international parmi les États. Nous sommes convaincus que la coopération entre l'AALCO et l'ONU continuera de se renforcer. Nous souhaitons à l'AALCO et à ses membres plein succès dans leurs initiatives futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Albanie, qui va présenter le projet de résolution A/63/L.9.

M. Dilja (Albanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom des États Membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, au titre du point 114 d) de l'ordre du jour, le projet de résolution contenu dans le document

A/63/L.9, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire ».

Permettez-moi de souligner d'abord combien les États membres jugent importante la coopération de leur organisation avec l'ONU. Je tiens aussi à remercier tous les pays qui se sont portés coauteurs de la résolution de leur précieux soutien.

Le projet de résolution souligne les priorités du travail de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. Elle développera encore cette coopération, tout en réaffirmant qu'elle est convaincue que la coopération économique multilatérale contribue à renforcer la paix, la stabilité et la sécurité. La région de la mer Noire est en train de se transformer en une zone de développement dynamique, qui joue un rôle de plus en plus important sur les plans géopolitique et géoéconomique.

La région de la mer Noire ne pourra se rapprocher de ses voisins et du monde que grâce aux efforts concertés et aux initiatives coordonnées de différentes organisations régionales et internationales. À cet effet, l'identification de domaines d'intérêt commun jetterait les bases de l'élaboration de projets importants pour la région. Cela pourrait également être l'un des moyens les plus efficaces de consolider le statut de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire en tant que voix régionale, pesant de tout son poids et de sa dignité.

Se fondant sur l'expérience et le cadre institutionnel poussé, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire propose un projet pragmatique et une approche orientée vers les résultats dans les domaines d'intérêt commun, contribuant ainsi à améliorer la coopération régionale et au-delà, ainsi qu'à créer des synergies et à accroître l'efficacité des ressources utilisées. Reconnaisant ces qualifications, différents acteurs de la région et au-delà ont accordé une attention plus soutenue à l'Organisation de coopération économique de la mer Noire.

La coopération régionale renforcée par le biais de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et ses échanges avec d'autres organisations régionales et internationales, l'ONU étant l'une des premières d'entre elles, sont le meilleur moyen de faire face efficacement aux menaces et défis qui nous attendent et contribuent véritablement à l'établissement

de la confiance dans la région et au-delà, condition *sine qua non* d'un monde plus pacifique et plus sûr.

Cette année, on a tenu compte, en établissant ce projet de résolution, de la réforme en cours de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, qui vise à renforcer son efficacité. L'objectif est aussi de promouvoir la coopération des membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et de ses partenaires stratégiques dans le monde entier.

Nous sommes convaincus que le projet de résolution de cette année renforcera la coopération établie entre l'ONU et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, et contribuera à la promotion des objectifs et principes de l'ONU, ainsi qu'aux buts et objectifs de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire.

Avant de terminer, je voudrais remercier, au nom de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, toutes les délégations qui ont contribué à ce projet de résolution. Les auteurs du projet espèrent qu'il sera, comme les années précédentes, adopté sans vote.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a l'honneur de présenter, au nom des États coauteurs, le projet de résolution A/63/L.10, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caraïbe ».

Le Système économique latino-américain (SELA) est un organisme régional intergouvernemental composé de 26 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a été créé en 1975, et son siège est à Caracas, au Venezuela. Le SELA vise à promouvoir un système de consultation et de coordination pour adopter des positions et des stratégies communes dans le domaine économique, établies de manière concertée entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et ce devant des groupes de nations, des forums et des organismes internationaux. Le SELA a pour autre finalité d'encourager la coopération et l'intégration entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le 27 septembre 1991, l'ONU et le SELA ont signé un accord de coopération dans lequel ils ont convenu de renforcer et d'élargir leur coopération sur des questions d'intérêt commun. Afin d'intensifier encore les relations déjà fructueuses entre les deux

organismes, nous présentons aujourd'hui ce projet de résolution qui, nous en sommes certains, bénéficiera de l'appui unanime de l'Assemblée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui va présenter les projets de résolution A/63/L.11 et A/63/L.12.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède, représentant le Président de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a l'honneur de présenter un projet de résolution intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires », publié sous la cote A/63/L.11.

Un élan politique se dégage du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La communauté internationale s'intéresse de plus en plus au rôle du Traité dans le désarmement nucléaire et dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires, qui restent parmi les principaux défis que l'humanité a à relever aujourd'hui. Nous connaissons l'importance du Traité pour le régime global de non-prolifération, en ce sens qu'il relève le seuil pour l'acquisition des armes nucléaires, qu'il empêche la course qualitative aux armements et qu'il instaure la confiance moyennant un système de vérification effectif. Une évolution positive concernant la ratification du Traité donnerait par ailleurs un élan important à l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été signé par 180 États, dont 145 l'ont ratifié. Seuls neuf États dits de l'annexe 2 doivent encore le ratifier, pour permettre son entrée en vigueur. L'établissement du régime de vérification du Traité a bien avancé. Plus de 80 % des stations du Système de surveillance international ont été certifiées ou construites. Un projet d'études scientifiques internationales est en cours pour suivre les progrès accomplis dans le régime de vérification. Le régime de vérification semble donc être prêt pour une entrée en vigueur prochaine du Traité.

La période à venir sera cruciale pour l'avenir du Traité. La Suède compte parmi les premières nations à l'avoir signé et ratifié, et elle a contribué systématiquement à le consolider. C'est pourquoi nous

nous sentons une responsabilité particulière et nous avons fermement appuyé les efforts de nos partenaires et de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires visant à promouvoir le Traité. À cet égard, nous saluons les récentes ratifications du Traité par certains États et nous appelons les autres États à les suivre. Nous apprécions également les travaux de la Commission préparatoire en faveur de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son Secrétariat exécutif, ainsi que les efforts du Secrétariat technique provisoire. Nous appelons toutes les délégations à appuyer le projet de résolution.

Je voudrais à présent passer au second projet de résolution que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui. J'en suis chargé aujourd'hui du fait que la Suède préside actuellement le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. La résolution s'intitule « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe », et elle est publiée sous la cote A/63/L.12.

Le projet de résolution illustre le vaste éventail de domaines dans lesquels l'ONU et le Conseil de l'Europe coopèrent et dans lesquels les activités du Conseil contribuent à faire avancer les objectifs de l'ONU. L'avant-projet a été établi par le Conseil de l'Europe, à Strasbourg. Nous avons mené des consultations informelles avec les États Membres de l'ONU, et je remercie toutes les délégations pour leur approche constructive et leur esprit de coopération à cette occasion.

Grâce aux changements convenus au cours du processus de consultation, j'espère que le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui sera adopté par consensus. Outre les 33 pays qui apparaissent en qualité d'auteurs dans le document A/63/L.12, les pays suivants se sont portés coauteurs : Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Grèce, Israël, Italie, Japon, Malte, Pologne, Portugal, République de Moldova et République tchèque.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus, qui va présenter le projet de résolution A/63/L.13.

M. Dapkiunas (Bélarus) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur, au nom des États membres de la Communauté économique eurasiennne, à savoir la République du Bélarus, la République du Kazakhstan,

la République kirghize, la Fédération de Russie et la République du Tadjikistan, de présenter le projet de résolution A/63/L.13 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne.

La Communauté économique eurasiennne (EURASEC) a été créée en 2000. Depuis 2003, elle bénéficie du statut d'observateur à l'Assemblée générale, et elle a étroitement coopéré avec les organismes des Nations Unies. En vue de renforcer le cadre institutionnel de cette coopération, un mémorandum d'accord a été signé en septembre 2006 entre l'EURASEC et le Programme des Nations Unies pour le développement. Le 25 janvier 2007, un accord de coopération entre l'Assemblée interparlementaire de l'EURASEC et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe a été conclu.

L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté sa première résolution concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne (résolution 62/79), qui jetait les bases du renforcement de la coopération entre les organisations et de la consolidation concrète des liens.

Le projet de résolution présenté à l'Assemblée pour examen a été établi sur la base du rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la première résolution concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne, dans des domaines tels que la gestion des ressources en eau, l'énergie, la mise au point et le transfert des technologies (voir A/63/228, par. 67 à 70). Le projet invite en outre à une coopération permanente entre les deux organisations.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance aux coauteurs du texte et à toutes les délégations qui ont pris part aux consultations et qui ont contribué à la recherche d'un accord sur le texte du projet.

M. Del Picchia (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

Le développement des processus d'intégration régionale est l'un des facteurs essentiels qui ont contribué au développement économique et à la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde. Il est naturel que celui-ci s'accompagne d'une meilleure coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

L'Union européenne est un exemple parmi les plus ambitieux et les plus aboutis d'intégration régionale. En renforçant les solidarités entre ses membres et en communautarisant ses politiques, elle a réussi à vaincre les clivages et à promouvoir la prospérité en son sein. Le rôle et les compétences exercés par l'Union européenne s'inscrivent pleinement dans l'esprit des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui encourage la coopération des organisations régionales avec l'ONU, dans le respect naturellement des buts et principes inscrits dans la Charte, en particulier de la prééminence du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix.

L'Union européenne a fait sien cet objectif de renforcement mutuel de l'ONU et des organisations régionales. Comme le souligne la Stratégie européenne de sécurité, adoptée en 2003 et que nous allons mettre à jour avant la fin de l'année, l'une des priorités de l'Union européenne est de renforcer l'Organisation des Nations Unies, en la dotant des moyens nécessaires pour qu'elle puisse assumer ses responsabilités et mener une action efficace.

Fondée sur les déclarations l'Union européenne-ONU de 2003 et de 2007, la coopération entre l'Union européenne et l'ONU en matière de gestion des crises et de sécurité s'est fortement développée au cours des dernières années, à travers notamment le lancement d'opérations de l'Union européenne, dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense en appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous en avons fait une priorité de la présidence française de l'Union européenne. Les ministres de l'Union européenne se sont saisis de cette question lors d'un séminaire organisé à New York, le 26 septembre, auquel participaient le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Haut-Représentant de la Politique européenne commune de sécurité et de défense, M. Solana, et la Commissaire européenne aux relations extérieures, M^{me} Ferrero-Waldner. Nous avons également organisé, du 20 au 22 octobre à Paris, la première réunion du Forum international sur les défis

des opérations de paix consacré à la coopération entre l'Union européenne et l'ONU comme exemple de partenariat dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. De nombreux représentants des principales organisations régionales, notamment l'Union africaine, y ont participé. Au-delà des questions de sécurité, l'Union européenne apporte un soutien constant à l'ONU en matière humanitaire, de développement et de défense et promotion des droits de l'homme.

L'Union européenne attache une grande importance au développement des autres exemples d'intégration régionale de par le monde. Elle a développé depuis longtemps des liens institutionnels avec les différentes organisations régionales et promeut, notamment par sa politique de développement, le renforcement de celles-ci. Elle se félicite tout spécialement du rôle joué par de nombreuses instances régionales et sous-régionales dans la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'Union européenne se félicite du renforcement des liens entre les organisations et institutions régionales et l'Organisation des Nations Unies, comme le montre la lecture du rapport du Secrétaire général (A/63/228) à ce sujet, et continue d'attacher une grande importance au cadre offert par la résolution 1631 (2005) du Conseil de sécurité, sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Union européenne appuie en particulier la coopération étroite entre l'ONU et l'Union africaine dans la gestion des crises du continent africain. À cet égard, elle se réjouit de l'institution par le Secrétaire général du groupe de travail Union européenne-ONU chargé d'évaluer les modalités de soutien des opérations de paix régionales conduites sous mandat de l'ONU.

L'Union européenne encourage une coopération étroite entre l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La coopération entre l'ONU, l'OSCE et l'Union européenne pendant le conflit en Géorgie, et leur coprésidence des discussions internationales à Genève démontrent le potentiel de cette coopération dans la gestion des crises et le règlement des conflits. Les trois organisations sont également engagées conjointement au Kosovo.

L'Union européenne se réjouit également du développement de la coopération entre le système des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, notamment en matière de dialogue interculturel, de protection des enfants, de lutte contre la violence à l'égard des femmes, de protection des réfugiés et de promotion de l'enseignement des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe est le meilleur exemple du rôle très positif qu'une organisation régionale peut jouer en matière de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'Union européenne attache également une grande importance au rapprochement entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui représente le tiers des États bénéficiant d'un siège à l'Assemblée générale de l'ONU et s'affirme de plus en plus comme une force politique sur la scène internationale. Elle note avec satisfaction l'intensification de la coopération entre les deux organisations dans le domaine du maintien de la paix, illustrée par la participation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Sommet de Québec – du 17 au 19 octobre dernier – auprès d'une quarantaine de chefs d'État et de gouvernement des pays francophones, et la tenue en avril dernier d'un séminaire conjoint ONU-OIF sur la coopération en matière d'alerte précoce et de prévention des conflits.

En liaison donc avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'OIF œuvre au renforcement des capacités francophones dans le cadre des opérations de maintien de la paix. L'OIF n'a pas vocation à dupliquer les actions mises en œuvre par l'ONU, mais à mener une action complémentaire, en concertation avec le Secrétaire général, en misant sur la valeur ajoutée intrinsèque à la francophonie multilatérale.

Les organisations régionales ne sont pas les seules à pouvoir aider l'Organisation des Nations Unies dans la poursuite des objectifs de la Charte. À ce sujet, l'Union européenne salue particulièrement le rôle de l'Union interparlementaire et se félicite de la coopération croissante entre celle-ci et l'Organisation des Nations Unies. Étant donné le rôle incontournable joué par les parlements nationaux dans la définition des politiques nationales, il apparaît essentiel pour les parlementaires des différents pays d'être toujours mieux informés des développements en cours à l'ONU. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies, de

même que les agences qui en relèvent, doivent travailler de manière toujours plus étroite avec les différents parlements afin d'améliorer la prise en compte des engagements internationaux des États dans l'établissement des législations et des budgets nationaux.

L'Union européenne soutient par conséquent les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport, et en particulier la distribution en tant que document officiel de l'ONU du rapport issu de l'audition parlementaire annuelle ONU-UIP. La prochaine a lieu, je le signale, les 20 et 21 novembre prochains.

Enfin naturellement, l'Union européenne soutient vigoureusement l'approfondissement de la coopération entre l'ONU et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Traité à la ratification universelle duquel elle travaille sans relâche. Il en va de même de la coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Cette coopération peut encore prendre davantage d'ampleur, en particulier dans la lutte qu'elle mène, comme le Comité 1540, contre le terrorisme chimique.

L'Union européenne considère qu'une bonne coordination entre les organisations régionales et autres, d'une part, et l'Organisation des Nations Unies, d'autre part, est à même de renforcer l'action de cette dernière, que ce soit en matière de développement économique, de sécurité ou de promotion des droits de l'homme.

Pour toutes ces raisons, l'Union européenne se réjouit de participer activement dans les prochains jours à l'élaboration des projets de résolution prévus sous le point 114 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur le point 114 e) de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes ». Il m'incombe tout d'abord de remercier le Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté (A/63/228) afin de faciliter l'examen de cette question.

Je suis fier de pouvoir dire que la CARICOM est une famille solidaire, unie par des liens géographiques, culturels et historiques. Mais cette intimité ne nous fait

jamais oublier notre appartenance à une plus grande communauté, une communauté mondiale qui a désespérément besoin qu'un ordre mondial s'inspirant de la Charte des Nations Unies et uniquement de la Charte soit instauré. Aussi fragile, aussi fracturé que cet ordre soit à l'heure actuelle, notre monde serait un endroit sombre et terne sans la lumière offerte par la Charte des Nations Unies pour éclairer notre chemin vers une planète pacifique, juste et habitable, d'où l'importance de la coopération avec l'ONU et de la mise en œuvre des principes énoncés dans sa Charte.

En outre, à la CARICOM, nous partageons un certain nombre d'intérêts et d'objectifs communs et nous nous trouvons fondamentalement devant les mêmes types de défis. Comme n'importe quelle autre famille, nous essayons de voir comment nous pouvons renforcer notre unité d'action pour répondre à nos besoins et à nos objectifs communs. En fait, nous sommes prêts, dans la mesure du possible, à chercher des solutions aux défis que, tous, nous devons relever.

Mais il y a évidemment certains problèmes qui ne peuvent pas être réglés par nos propres efforts collectifs, même si nous essayons de toutes nos forces. Certains problèmes exigent une coopération plus approfondie, plus vaste et plus diverse que tout ce que nous pouvons élaborer dans notre propre sous-région. C'est un autre domaine dans lequel l'ONU devient très importante pour nous. Dans cette Organisation, nous avons l'impression d'être une famille au sein d'une famille. L'examen de la question de la coopération avec l'ONU nous donne l'occasion de mettre de nouveau l'accent sur les liens et les nombreux points communs qui existent entre nous et l'Organisation, sur ce que notre coopération a réalisé et ce qu'il lui reste à faire. Nous exposerons cela en détail dans un projet de résolution que nous avons l'intention de présenter à l'examen de l'Assemblée.

C'est donc pour ces raisons que, lorsque je suis monté à cette tribune, ce n'était pas simplement parce que c'était le jour et l'heure fixés pour examiner ce point de l'ordre du jour. Mais, plus fondamentalement, c'était pour montrer encore une fois l'attachement profond de la CARICOM aux objectifs et aux buts de l'ONU et pour exposer dans les grandes lignes notre vision de la place que doit occuper la coopération CARICOM-ONU au sein d'un régime plus vaste.

La CARICOM est une communauté qui, dans l'ensemble, est composée de petits États insulaires et

d'États côtiers de faible élévation en développement, qui sont tous aux prises avec des problèmes de développement durable particuliers découlant de leur situation géographique. Pour nous, les effets du changement climatique sont un sujet grave et persistant de préoccupation. En tant que membre de cette grande famille, nous pensons que nous pouvons attendre de l'ONU qu'elle prenne en compte les vulnérabilités découlant de notre statut particulier et qu'elle mette en place un régime correspondant de solidarité et de coopération.

Nous sommes heureux que, à la suite de l'adoption de la Déclaration du Millénaire et du document final du Sommet mondial pour le développement durable, notre cause ait reçu l'appui vigoureux de l'Organisation sous la forme de l'adoption de la résolution 61/197 qui, entre autres dispositions, exprimait un appui sans équivoque pour les efforts déployés par les États de la CARICOM pour que la mer des Caraïbes soit définie comme étant une zone spéciale dans l'optique du développement durable.

Plus particulièrement, dans le domaine du changement climatique, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et, en particulier, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Panama ont contribué à la mise en place d'un certain nombre d'initiatives en faveur de l'environnement, dont, tout récemment, le projet d'accord multilatéral sur l'environnement entre le PNUE, la Communauté européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui cherche à renforcer la capacité des États membres de la CARICOM de s'acquitter de leurs obligations en vertu d'un certain nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le PNUE travaille aussi avec le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques et le Secrétariat de la CARICOM pour faire en sorte que la région soit tenue au courant des préparatifs de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été active dans la région pour établir des liens entre la sécurité alimentaire, le changement climatique, le développement durable et l'agriculture dans les Caraïbes. La FAO continue

d'entretenir une relation amicale, mutuellement avantageuse et durable avec la Communauté des Caraïbes en général. Cette relation porte sur un large éventail d'activités dans le secteur agricole, notamment la promotion de la sécurité alimentaire grâce au programme régional pour la sécurité alimentaire. La FAO a également réagi devant la hausse actuelle des prix des denrées alimentaires et les conséquences négatives que cela a entraînées dans la région. Elle a fourni plus de 1 250 000 dollars sous forme d'aide directe distribuée entre les États membres de la CARICOM, Haïti faisant l'objet d'un traitement distinct. Ces fonds ont été utilisés pour aider les petits agriculteurs en leur fournissant des intrants et des ressources agricoles tels que des graines, des engrais, des produits chimiques et des outils, et pour aider les États membres à mettre en œuvre un projet de lutte contre la hausse des prix des denrées alimentaires et à élaborer des stratégies de développement durable pour une production rentable des produits alimentaires.

La Communauté des Caraïbes a, au fil des ans, grandement bénéficié de l'assistance au développement, étalée sur plusieurs cycles de programmation, fournie par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et, pendant la dernière décennie, dans des cadres successifs de coopération régionale. La Communauté a donc reçu une formation technique fortement appréciée, une aide consultative et opérationnelle fournie aux États membres de la CARICOM, au Secrétariat de la CARICOM et à d'autres institutions de la CARICOM ayant un mandat et des responsabilités au niveau de la région.

L'estime dont jouit le PNUD dans ses relations avec la Communauté s'explique non seulement par la diversité ou le volume des ressources que nous avons reçues au fil des ans, mais aussi par le caractère stratégique et concret de cette aide véritablement axée sur le développement et par le fait que le Programme sait répondre aux besoins et aux priorités de la CARICOM.

Les États de la CARICOM bénéficient également, dans un certain nombre de domaines essentiels pour notre développement, d'un réseau de relations de coopération fonctionnelle avec plusieurs autres fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, dont l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Fonds des Nations Unies pour la population. Nous attachons

beaucoup de prix à ces relations et espérons qu'elles se poursuivront et s'intensifieront.

La coopération de la CARICOM avec l'ONU reste fort heureusement dynamique et s'accompagne de consultations bilatérales et multilatérales, de groupes de réflexion, de mémorandums d'accord et autres accords de travail, d'échanges d'informations, de l'élaboration de programmes conjoints et d'une interaction continue, ce qui nous permet de faire face aux problèmes dès qu'ils apparaissent et d'éviter toute impasse. Le plus haut niveau de ces consultations est la réunion générale entre le système des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes et ses institutions associées.

La réunion est généralement organisée par le Département des affaires politiques, avec lequel les représentants de la CARICOM entretiennent naturellement une relation de travail étroite et fructueuse. Les préparatifs sont en cours pour la cinquième réunion générale, qui doit se tenir à New York en janvier 2009. Les États de la CARICOM attendent cette réunion avec intérêt, et ils comptent sur la présence des chefs des institutions régionales. À cette occasion, outre que nous ferons part des préoccupations que suscite l'état de la coopération avec l'Organisation, et notamment de notre mécontentement de la fermeture du Bureau régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) aux Caraïbes, nous aurons également à cœur de nous joindre au Secrétariat pour élaborer une vision commune d'un régime de coopération qui soit totalement conforme aux réalités et difficultés d'un contexte international en rapide évolution.

Les divers efforts de développement que j'ai mentionnés ont naturellement besoin, pour être mis en œuvre et maintenus avec succès, de se dérouler dans la sécurité. Le domaine de la sécurité est si vital qu'il est officiellement devenu le quatrième pilier du processus d'intégration des Caraïbes, rejoignant ainsi les trois piliers prioritaires qui existaient déjà, à savoir le développement humain et social, le commerce et l'intégration économique, et enfin la coordination en matière de politique étrangère. Alors même que la Communauté renforce ses dispositions de sécurité et s'efforce au maximum d'honorer ses engagements en matière de sécurité internationale, elle se tourne vers l'ONU et ses institutions spécialisées compétentes, y compris l'ONUDC, pour appuyer son action. Nous nous réjouissons que l'ONUDC ait repris ses activités

aux Caraïbes, en collaboration avec ses homologues régionaux. Cela dit, nous réitérons l'appel de la région pour que le Bureau de l'ONUDC aux Caraïbes soit rouvert.

Plus généralement, nous avons trouvé dans l'Organisation des Nations Unies – tant au niveau du Secrétariat qu'à celui de l'Assemblée dans son ensemble – un cadre qui nous permette d'optimiser les avantages de la coopération dans les domaines où nous estimons que les menaces sont les plus grandes. Je fais référence à nos contributions actives à l'effort mondial pour la mise en œuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et aussi pour la conclusion d'un traité sur le commerce des armes, entre autres initiatives.

Les défis spéciaux que doit relever l'État frère d'Haïti sont également l'occasion d'une coopération mutuelle entre la CARICOM et l'ONU. Nous tenons à ce que soient consignées notre gratitude et notre appréciation pour le travail accompli par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). La CARICOM a conscience des sacrifices consentis et de l'appui que continuent d'apporter à la MINUSTAH les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que d'autres parties du monde. Nous nous félicitons de l'adoption, le 14 octobre, de la résolution 1840 (2008), par laquelle le Conseil de sécurité a prolongé d'un an le mandat de la MINUSTAH, assurant ainsi le maintien d'un appui international crucial à Haïti au moment où le pays continue d'être éprouvé. Il est vital à notre avis que le mandat de la MINUSTAH reste adapté aux réalités et besoins évolutifs de la situation haïtienne.

Enfin, dans leur coopération avec l'ONU, les États de la CARICOM voient, au-delà de la satisfaction de leurs intérêts en tant que collectivité régionale, le besoin d'une action plus large au sein de la communauté internationale et la nécessité de contribuer à veiller à ce que les principes nobles et élevés de la Charte ne demeurent pas seulement des principes nobles et élevés mais que nous apportions aussi notre contribution pour qu'ils soient atteints et respectés de manière cohérente. Telle est la vision qui sous-tend notre participation active au dialogue sur des questions aussi variées que, par exemple, la réforme du Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme. Il nous semble que nous aidons ainsi à créer une Organisation

moderne, réactive, démocratique et tournée vers l'extérieur, qui encourage et renforce véritablement la foi dans le principe d'organisation internationale. En dernière analyse, nous estimons que c'est dans l'action menée dans ces zones disparates que nous entretenons la coopération la plus concrète avec l'Organisation des Nations Unies.

M. Salguiero (Portugal) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) – Angola, Brésil, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Leste – j'ai l'honneur de m'exprimer sur le point 114 f) de l'ordre du jour « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise ».

Depuis que la CPLP s'est vu accorder le statut d'observateur auprès de l'ONU en 1999, elle a pris part à de multiples activités qui complètent et appuient l'action de l'Organisation dans les domaines de la coordination politique, de la facilitation, de la médiation, de l'assistance électorale, de la reconstruction des institutions, de la promotion du développement et de la coopération en matière culturelle et sociale.

Pendant les deux années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 61/223, sous la présidence bissau-guinéenne de la CPLP, les relations de la Communauté avec le système des Nations Unies se sont développées et renforcées de façon impressionnante, s'avérant mutuellement avantageuses. Je me contenterai de citer quelques exemples concrets d'initiatives et de partenariats existants.

La CPLP et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture organisent conjointement des ateliers à l'attention des journalistes relatifs à la réalisation de reportages sur les élections et sur la prévention du VIH/sida.

Le 25 avril 2008, un accord de coopération a été signé entre le Secrétariat exécutif de la CPLP et l'unité portugaise de la radio de l'ONU sur l'échange d'informations et la coopération concernant la promotion de contenus journalistiques à destination du public lusophone et en vue d'organiser des initiatives favorisant la diversité culturelle dans les pays de langue portugaise.

En mai dernier, un projet de coopération technique a été signé par la CPLP et l'Organisation des

Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin d'élaborer un programme de coopération Sud-Sud/Nord-Nord pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Un accord de coopération entre le Fonds international de développement agricole et la CPLP, signé en novembre 2007, aura pour effet d'intensifier la lutte contre la pauvreté rurale dans les pays de langue portugaise.

Un partenariat entre la CPLP, l'Organisation internationale du Travail et le Programme international pour l'abolition du travail des enfants, soutenu par les Gouvernements brésilien et portugais, a débouché sur l'organisation d'un cours de formation en matière de lutte contre le travail des enfants dans les pays de langue portugaise, en décembre 2006.

La CPLP prépare également le lancement d'un réseau éducatif lusophone, en partenariat avec la Banque mondiale, qui vise à accélérer la réaction du secteur éducatif des États membres face à la pandémie de VIH/sida.

Ces actions parmi d'autres décrites dans le rapport de la CPLP à l'Assemblée générale, transmis dans le document A/63/343, et dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres, publié sous la cote A/63/228, montrent la participation de la Communauté des pays de langue portugaise aux initiatives multilatérales lancées par l'ONU en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de remédier aux effets des changements climatiques.

Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies qui encouragent la coopération régionale aux fins d'œuvrer à la promotion des buts et principes des Nations Unies, la Communauté des pays de langue portugaise est aussi parvenue à des accords de coopération avec diverses organisations sous-régionales et intergouvernementales dont l'Union africaine, le Conseil de l'Europe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Organisation internationale de la Francophonie. Un mémorandum d'accord a été signé avec la Commission européenne en novembre 2007, mémorandum qui, nous l'espérons, servira de base pour améliorer sensiblement le cadre de coopération multilatéral de la CPLP.

Lors du septième sommet de la CPLP, tenu à Lisbonne le 25 juillet 2008, les chefs d'État et de gouvernement ont rappelé qu'il importait grandement de partager une langue parlée aujourd'hui par plus de 250 millions de personnes dans huit pays et sur quatre continents et ont pris l'engagement politique de promouvoir le portugais dans la communauté internationale, en particulier au sein des organisations régionales et internationales et des institutions et programmes de l'ONU. La promotion du portugais en tant que langue mondiale et la contribution de la CPLP à la paix, à la stabilité régionale et à la sécurité alimentaire ont été les principaux thèmes du sommet et sont les principales priorités de l'actuelle présidence biennale de la CPLP, qui est assurée par le Portugal.

La Communauté des pays de langue portugaise appuie les travaux de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, qui a été activement présidée par le représentant permanent du Brésil, l'Ambassadrice Maria Luiza Viotti. La CPLP et tous ses États membres sont fiers de participer à ses délibérations. La Communauté des pays de langue

portugaise fournit également un appui au processus électoral en cours en Guinée-Bissau, notamment par le déploiement d'une mission d'observation.

Au Timor-Leste, la CPLP et ses États membres sont profondément attachés au renforcement des institutions de l'État et participent, en tant que partenaires de premier plan de l'ONU et des autorités timoraises, aux efforts de consolidation de la paix et de promotion du développement.

Au cours des prochains jours, les États membres de la Communauté des pays de langue portugaise présenteront un projet de résolution, au titre du point 114 de l'ordre du jour, qui soulignera les progrès accomplis dans la coopération entre la CPLP, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations et programmes, et encouragera l'établissement d'un accord de coopération officiel entre les secrétariats des deux organisations. Je remercie par avance tous les États Membres qui voudront offrir leur soutien et se porter coauteurs du texte.

La séance est levée à 13 h 15.